L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN, 6 JUIN 1859.

Imprimé et publié par
Cie F. WEISSE & Co.
GÉRANTS PROPRIÉTAIRES:
F. WEISSE. H. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. BARBE.
Rue de Chartres, No [illegible], entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI MATIN, 6 JUIN.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

A nos abonnés.

Plusieurs de nos abonnés se plaignent depuis quelque temps de ne pas recevoir le journal assez tôt. Nous croyons devoir leur expliquer qu'il ne dépend pas toujours de nous de leur faire porter l'Abeille à une heure plus matinale. Les dépêches télégraphiques, si intéressantes en ce moment, nous sont transmises par feuillets pendant toute la nuit, et nous nous voyons souvent obligés, pour ne pas omettre des nouvelles importantes, de ne commencer notre tirage qu'à 4 heures du matin. C'est là d'ailleurs un désagrément que nous partageons avec tous nos confrères: les porteurs d'un journal du 1er district ne se sont mis hier en route qu'à 7 heures du matin.

LISTE DES LETTRES.

On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes la liste des lettres françaises, espagnoles et italiennes, restant à la poste.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par le shérif d'Orléans—à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, une portion de terre de valeur, sur le bord du Bayou St Jean—Et à 10 heures et demie du matin, rue Jefferson, des meubles et effets.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Première bataille entre les Français et les Autrichiens—Victoire des Français à Montebello—Opérations des Sardes—Invasion du royaume Lombard-Vénitien par les alliés—Nouvelles diverses.

Le *City of Washington*, abordé à la hauteur du Cap Race par le yacht de la presse associée, apporte des nouvelles très importantes. Les avis reçus par cet arrivage vont jusqu'au 25 mai et sont par conséquent de quatre jours plus récents que ceux reçus par l'*America*.

La première bataille entre les Français et les Autrichiens a eu lieu, le 21 mai, à Montebello, sur le territoire vénitien. Le corps d'armée du Maréchal Baraguay d'Hilliers, parti de Toulon le 27 avril, avec la division du général Forey, pour l'Adriatique, à bord de l'escadre de la Méditerranée, avait débarqué sur le territoire lombard Vénitien. Le général comte Stadion, commandant le quatrième corps d'armée autrichien, a marché à la rencontre des Français, et, à la tête de quinze mille hommes, a vigoureusement attaqué leurs avant postes. La division du général Forey a soutenu le choc et après un combat acharné de quatre heures a mis l'ennemi en fuite. Celui-ci s'est retiré à Montebello, poursuivi par les Français qui se sont emparés de la ville.

Les Autrichiens, nous l'avons dit, étaient au nombre de 15,000; la division du général Forey comprenait en tout 6,000 hommes. La perte des premiers en morts, blessés et prisonniers, a été de 2,000; celles des Français n'a pas dépassé 700. Les prisonniers autrichiens (500) ont été envoyés à Marseille.

Les bulletins autrichiens disent qu'un régiment de cavalerie sarde combattait avec les Français.

Une dépêche de Turin annonce que l'aile gauche de l'armée sarde, sous les ordres du général Baldini, a battu les Autrichiens et franchi la Sesia. On assure aussi que Garibaldi a traversé le Tessin et est entré en Lombardie: aux dernières dates, il se trouvait à Pavie à la tête de 6,000 hommes.

Le *Moniteur* annonce que le gouvernement français adhère au principe établi par la conférence de Paris au sujet de la course, et qu'il respectera les marchandises ennemies si elles sont couvertes par un pavillon neutre.

La révolution couve, dit-on, en Lombardie; on s'attend d'un moment à l'autre à un soulèvement du peuple contre les Autrichiens.

On assure que le roi de Naples est mort.

Le comte Giulay a fait savoir au gouvernement autrichien que les subsistances lui manquaient et qu'il n'avait plus de vivres que pour quinze jours, malgré les razzias opérées sur le territoire sarde.

On écrit de St-Pétersbourg que quatre divisions russes s'avançaient vers les frontières d'Autriche; elles y resteront comme armée d'observation.

La flotte française a capturé vingt navires de commerce autrichiens dans l'Adriatique.

Une flotte française de quinze voiles a été signalée à Cattaro, sur la côte de la Dalmatie.

Les Autrichiens ont coulé des navires chargés de pierres dans tous les détroits qui conduisent à Venise; un seul passage reste libre, mais les Autrichiens ont pris les mesures nécessaires pour l'obstruer au premier indice de danger. Des batteries d'un fort calibre défendent en outre ces différens passages.

Les Français n'attaqueront pas Venise tout d'abord; ils se contenteront de la bloquer, ainsi que Trieste et les autres ports autrichiens de l'Adriatique.

Les réfugiés italiens qui de Londres se sont transportés en Suisse, après la déclaration de guerre de l'Autriche au Piémont, font tous leurs efforts pour fomenter la révolte dans le royaume lombard-vénitien. Le cabinet de Vienne a protesté contre cette infraction de la neutralité de la confédération helvétique, et celle-ci a donné l'ordre à l'armée fédérale de mettre un terme aux démonstrations des réfugiés.

Lord Malmesbury a engagé les bâtimens de commerce anglais à ne point prendre à leur bord de contrebande de guerre, et il les avertit que s'ils violent à cet égard le droit des gens, ils ne doivent s'attendre à aucune protection de la part du gouvernement de la Grande-Bretagne.

Vingt mille hommes se sont enrôlés récemment dans la marine anglaise.

SERVICE FUNÈBRE POUR MGR PORTIER—Demain, 7 courant, à 8 1/2 heures, aura lieu à la Cathédrale un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Portier, décédé évêque de Mobile. L'archevêque Blanc nous prie d'être son interprète auprès des fidèles et de les engager à donner, en assistant à la cérémonie dont il s'agit, une dernière marque de reconnaissance à un prélat qui, avant son élévation à l'épiscopat, avait travaillé si efficacement au bien de la religion à la Nouvelle Orléans.

Les commandans des navires de guerre français mouillés à la Havane ont reçu de Paris des dépêches qui les rappellent en France. Ils ont mis à la voile à la fin du mois dernier.

INCENDIE—La barque Cham, venant de New York à la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de chaux, a pris feu dans le golfe du Mexique et est arrivée à la Passe à l'Outre sans avoir pu maîtriser l'incendie. On a encore l'espérance de sauver le navire.

VIRGINIE—On a reçu les bulletins de presque tous les comtés de la Virginie: la majorité de Letcher est estimée à 6000 voix.

OHIO—La convention démocratique d'Etat de l'Ohio s'est réunie à Columbus, le 26 mai, et a désigné les candidats suivans: pour la place de gouverneur, R. P. Ranney; pour celle de lieutenant-gouverneur, W. H. Safford.

ECOULEMENT DE MARCHANDISES—M. John Todd, 12 et 14 rue de Chartres, voulant écouler promptement son stock, annonce qu'il opérera, à partir de ce jour, de très fortes réductions dans les prix de ses marchandises. Nous appellerons l'attention des dames sur son magnifique assortiment.

L. W. LYONS.—Cette maison, rue St-Charles, vend à des prix extrêmement modérés ses vêtemens confectionnés pour hommes et enfans. Voir aux annonces.

J. A. CASABAVANT.—On verra aux annonces que M. J. A. Casabavant, chirurgien-dentiste, 182 rue Royale, a définitivement remplacé M. J. T. Beauregard, dont il était depuis quelques mois l'associé. M. Casabavant est un habile opérateur et un des meilleurs dentistes de la Nlle-Orléans.

LE [illegible] TRANSATLANTIQUE—La compagnie du câble atlantique vient de décider qu'elle dépenserait encore une somme de 150,000 piastres pour essayer de réparer le câble actuel, et que les tentatives dans ce but commenceront dès que le temps le permettra. En cas d'échec, on entreprendra d'immerger un nouveau câble, opération qui aura lieu le [illegible] juillet 1860.

[illegible] Voir l'annonce publiée dans une autre colonne. (3 messages-1)

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des nouvelles par le City of Washington.

Flotte anglaise dans l'Adriatique.

MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES EN LOMBARDIE.

Nouvelles commerciales et maritimes.

Liverpool, 25 mai.—Une dépêche de Turin annonce qu'une flotte de six navires de guerre anglais a fait son apparition dans la mer Adriatique.

Le rapport du mouvement de Garibaldi n'est pas clairement expliqué; mais, d'après des rapports authentiques, il est positif que des mouvements révolutionnaires éclateront en Lombardie dès qu'il se présentera un chef comme Garibaldi, qui pourra propager ces mouvements et faire accourir des milliers de volontaires pour soutenir l'indépendance de l'Italie.

Marché de Liverpool.

Liverpool, 25 mai — Richardson, Spence & Co, disent que le temps a été favorable aux récoltes. D'après leur circulaire, la farine était languissante; celle de provenance américaine est cotée de 11 à 14 sh. le quintal; le maïs jaune valait 6 sh 6 à 7 sh 3 d. le quintal. La même autorité note le porc languissant à 85 et 90 sh.; la graisse peu demandée; le sucre à une légère baisse; le café calme aux cours précédents.

Marché de Londres, 25 mai — Barring Brothers & Co disent que les céréales étaient en faible demande; la farine calme et les cours précédents s'obtenaient difficilement. Le blé a fléchi de 3 à 4 d. le quintal et a clos avec tendance à la baisse; il en est de même du sucre.

Les sécurités américaines étaient peu recherchées.

Propositions pour le transport des malles anglaises.

Liverpool, 25 mai—L'amirauté anglaise a publié un avis invitant à faire des offres pour le transport, mensuellement, des malles d'Angleterre en Australie, et *vice versâ*, en passant par l'isthme de Tehuantepec.

Arrivages aux ports étrangers.

Liverpool, 25 mai.—Le navire Anna, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Brême le 19 mai; les navires Henry-Cook et Barnabas-Webb, de la Nouvelle-Orléans, sont entrés à Liverpool le 22. Les navires Esther, le Mary-Ann Hodgman et l'Union, également de la Nlle-Orléans, sont arrivés à Liverpool le 23.

MALLE PAR LA ROUTE DU SUD.

Washington, 4 juin—Des avis ont été reçus au département de l'intérieur, venant de M. Collins, le surintendant des Indiens au Nouveau Mexique, qui annoncent que les difficultés avec les Indiens ont été aplanies, et que la route postale du Sud pouvait être parcourue sans danger. Il ajoute qu'on n'aura plus de crainte à appréhender, et que les Indiens demeureront paisibles.

TRÉSORERIE DES ETATS-UNIS.

Washington, 4 juin—Les entrées faites à la Trésorerie, durant la semaine, ont été de deux millions. Le montant des traites payées s'est élevé à un peu plus de trois millions.

Il reste en caisse quatre millions.

Marché de New-York.

4 juin—Le marché au coton a clos ferme, et il s'en est vendu aujourd'hui 800 balles. La farine a une tendance à la baisse. Le maïs peu demandé; vente de 16,000 boisseaux; le maïs jaune est coté à 90 cts. Le porc a fléchi de 12 1/2 cts; mess 16.50 à 16.70; graisse 11 1/4 à 11 3/4, languissante; sucre maintenu de 5 1/2 à 6 cts le muscovado.

CHRONIQUE LOCALE.

ELECTION.—Les électeurs de la Nlle-Orléans sont appelés aujourd'hui à désigner par leurs suffrages un contrôleur et la moitié des membres du Conseil de ville. Deux tickets, qu'on trouvera dans nos colonnes, sont en présence: celui des indépendans et celui du parti américain. Il paraît y avoir de part et d'autre une assez grande indifférence, et nous ne pensons pas qu'il soit reçu un nombre de voix très élevé.

LA LOI SUR LES LIQUEURS—L'Hon. juge Duvigneaud, de la Troisième Cour de District, a fait connaître sa décision, samedi, relativement au writ de prohibition demandé par les propriétaires de cabarets contre le recorder Summers.

Le tribunal a maintenu l'exception de l'avocat du défendeur; il a déclaré que la question n'était pas de son ressort et que les demandeurs devront avoir recours à d'autres procédures.

—Le recorder, en apprenant le décret du juge Duvigneaud, a fait juger par des propriétaires d'esclaves, les personnes arrêtées pour violation de la loi.—M. Gutierrez, cabaretier de l'encoignure de la rue Baronne, a été déclaré coupable. Le magistrat allait prononcer la sentence ($500 d'amende et confiscation de la licence) lorsque M. Field demanda une suspension afin qu'il put interjeter appel à la Cour Suprême. M. Summers n'a pas encore prononcé la sentence. Quelques-uns des autres accusés, qui sont au nombre de treize, ont subi un interrogatoire.

A la Troisième Cour, M. Hierstand a demandé un habeas corpus en faveur de George Weigle, condamné à $306 d'amende et à la perte de sa licence pour avoir vendu de la liqueur à un esclave, dans son magasin de comestibles, encoignure Colisée et Joséphine. Le prévenu avait refusé d'acquitter l'amende dans le but de faire décider la question par voie d'habeas corpus. L'affaire se plaidera ce matin.

Il est probable que nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur la constitutionnalité de la dernière loi de la Législature. Il règne une grande effervescence parmi les propriétaires de cabarets et de groceries.

ARRESTATIONS — François Foucher et sa femme ont été arrêtés, vendredi soir, au coin des rues Lafayette et Remparts. — Eugène Caron, Français, fut grièvement blessé, au commencement du mois, par John Salazar, son employé, dans le village de La Frenière, paroisse St Jean Baptiste. Salazar était accompagné par beaucoup de ses amis qui tous disparurent. On arrêta Foucher parce qu'on l'avait entendu menacer Caron, mais il fut relâché faute de preuves. Un homme fit plus tard des révélations très compromettantes pour Foucher; celui-ci quitta la paroisse et vint ici. M. Jacob, shérif de la paroisse, l'y suivit, et les renseignements qu'il fournit firent découvrir l'accusé. L'arrestation a été opérée par les officiers Lenfant et Bechet.

Deux jeunes garçons, Théodore Smith et William—sont en prison, à Jefferson City, pour avoir volé deux vaches à M. Jarnault, au-dessus de Carrollton. — On a également arrêté Charles Hines qu'un affidavit accuse d'avoir acheté les vaches vingt piastres chacune.

Un matelot dont on ignore le nom, a été tellement battu, hier matin, à bord de la barque *Mary Ann*, qu'il a fallu le transporter à l'Hôpital. John Hesse, l'assommeur, a été arrêté.

INCENDIE—Plusieurs petites maisons en bois situées sur le Washington Avenue et appartenant à M. Jonte, ont été détruites par un incendie, samedi matin.

EN DANGER—M. C. Diebel qu'un serpent à sonnettes a mordu, il y a quelques jours, dans le bois, au-dessus de Carrollton, est gravement malade.

—Zeigler, le jeune homme qu'un de ses compagnons a blessé accidentellement d'un coup de fusil, dans la paroisse Jefferson, est, dit-on, dans un état qui laissera peu d'espoir de le sauver.

Revue extérieure.

Nous avons reçu des journaux de Paris du 16 et de Londres du 17 mai.

Les nouvelles d'Italie font prévoir que l'armée alliée va prendre l'offensive sur tous les points. Les Autrichiens continuent à pousser des reconnaissances pour tâter les positions de l'armée franco-sarde, et surtout pour rançonner les localités voisines de la frontière. L'invasion autrichienne annoncée avec tant d'orgueil n'a abouti encore qu'à de déplorables manœuvres, et à l'application d'un système de pillage organisé chez un peuple auquel on promettait d'apporter l'ordre et la liberté. L'armée autrichienne qui devait être la gardienne du droit, des idées conservatrices, des intérêts européens, se conduit à l'égard des paisibles et inoffensives populations sardes comme le feraient les hordes d'un nouvel Attila.

Les provinces lombardes et vénitiennes vont être, à leur tour, soumises au même régime d'exaction et d'épuisement: un emprunt forcé de soixante-quinze millions de florins est imposé à ces pays, qui attendent en frémissant, que le canon français chasse leurs oppresseurs. C'est en vain que ceux-ci cherchent à ameuter les classes inférieures contre les classes aisées; ils ne trouvent pas en Italie les bourreaux des massacres de Gallicie.

La démission offerte par le comte de Buol, de ses fonctions de ministre de la maison de l'empereur François-Joseph et de ministre des affaires étrangères, se confirme. Bien qu'on ne soit pas encore bien fixé sur les motifs qui ont amené la retraite de cet homme d'Etat, qui personnifiait cette politique étroite, offensante et brouillonne à laquelle on doit la guerre actuelle, cet événement marque certainement une phase nouvelle dans la situation. Cette concession, si elle eût été faite, dans le temps, à la paix de l'Europe, aurait pu sauver l'Autriche du triste isolement où l'ont placée ses fautes, mais aujourd'hui c'est une réparation tardive et insuffisante; l'Europe, tant de fois trompée par la conduite équivoque et déloyale de l'Autriche, n'y verra pas une satisfaction, ni un gage de sécurité. On connaît les sources où M. de Buol puisait ses inspirations et son opiniâtreté hautaine; ces sources n'ont pas tari; aux yeux du monde politique la chute du comte Buol n'est que l'expression d'une situation désespérée ou une nouvelle manœuvre de la Cour de Vienne pour rallier d'anciens amis qu'elle s'est aliénés.

L'empereur François-Joseph s'est, dit-on, décidé à rejoindre son armée; la direction des affaires pendant son absence sera confiée à l'archiduc Reguier.

L'échec complet de la mission du comte Karolyi à Saint Pétersbourg et l'avortement de la mission que le prince Windischgraetz devait aller remplir près la Cour de Russie ont jeté les feuilles autrichiennes dans de nouveaux accès de rage. L'*Ostdeutsche Post* publiait le 13, la veille de la démission du comte Buol, une de ces diatribes violentes dont la presse autrichienne a le triste privilége, et qui est dirigée cette fois, sans égards ni ménagements, contre la Russie.

C'est à la politique russe que la feuille de Vienne attribue l'insuccès des tentatives désespérées faites pour entraîner la France dans la guerre. La Russie, dit-elle, veut de nouveau dicter les lois à l'Allemagne; son attitude n'est qu'une menace révoltante, un acte de dégradation faite à l'égard de l'Allemagne. Pour laisser à la France le temps d'accomplir son attentat (!) la Russie dit à la Prusse: Ne bouge pas pendant qu'on mutile un membre de ton propre corps! Pour concevoir un pareil langage vis-à-vis d'une grande puissance, dont on sollicitait, hier encore, une marque de sympathie ou de bienveillance, il faut qu'on désespère bien à Vienne de y réussir jamais: l'Autriche brûle ses vaisseaux.

Le gouvernement prussien vient d'envoyer plusieurs généraux avec des missions spéciales, à différentes Cours de la Confédération allemande.

La neutralité anglaise a été officiellement proclamée par une notification royale insérée dans la *Gazette de Londres*. S. M. Britannique remet en vigueur la loi de George III qui interdit toute intervention des sujets anglais dans les hostilités, sous peine de prison et de l'amende. La reine déclare en outre qu'elle abandonnera à toutes les conséquences de l'état de guerre ceux de ses sujets qui prendraient une part quelconque à la guerre, et qu'elle ne revendiquera pas ses droits de protection pour leurs personnes et leurs biens, s'ils étaient mis en péril par cette intervention.

C'est le seul fait intéressant que nous ayons à signaler en Angleterre.

On a annoncé puis démenti l'existence d'un traité secret offensif et défensif entre l'Autriche et la Turquie, traité qui aurait pour but de sauvegarder certains intérêts, communs aux deux puissances, en face des éventualités qui peuvent sortir de la question d'Italie. D'après ce traité, la Turquie surveillerait les Slaves soumis à l'Autriche et celle-ci ferait une démonstration imposante sur les frontières du Monténégro, de la Servie et des Principautés. Il serait difficile de dire plus clairement que l'on entend déchirer toutes les conventions, tous les protocoles signés depuis 1856. Mais ce n'est pas tout; l'Autriche, dans sa prévoyance, aurait réussi, comme semble l'indiquer l'*Espérance* d'Athènes, à rattacher à son système le gouvernement grec et obtenir l'engagement que, quoi qu'il arrivât, il ferait cause commune avec elle et avec la Turquie. Le roi Othon est Bavarois, et sous l'influence d'un entourage venu de son pays. Or, on sait que la Bavière est l'agent dévoué de l'Autriche. Reste à savoir maintenant si la nation grecque consentira à prendre parti contre ses frères raïas et les Principautés. Il est au moins permis d'en douter; l'*Espérance* déclare nettement que la neutralité ne saurait dépasser certaines limites.

Nouvelles diverses.

—Malgré le chiffre imposant de soldats français qui compose déjà l'armée d'Italie, l'organisation militaire de la France offre de telles ressources que, loin de diminuer l'effectif de l'armée de Paris, on va, assure-t-on, compléter trois divisions de plus, spécialement de cavalerie. Cette concentration de troupes formera d'ailleurs une excellente réserve pour notre armée d'expédition; le total de nos régiments de ligne vient d'être augmenté de deux numéros nouveaux, 101 et 102.

—Il est confirmé que dans les premiers temps on manquait d'artillerie et de cavalerie et les Autrichiens pouvaient couper et séparer Gênes de Turin. Aujourd'hui il n'est plus temps, et l'on croit de moins en moins qu'ils reprennent l'offensive.

—Un officier français écrit de Mantellie, près Alexandrie, 12 mai, que son corps d'armée n'avait pas eu occasion, à cette date, de tirer un seul coup de fusil, mais que tout était prêt pour en venir aux mains.

—Voici quelques détails inédits sur l'arrivée des troupes françaises en Piémont. Au passage du Mont-Cenis, le froid, la neige, la pluie avaient coupé la parole aux soldats; tout à coup l'un d'eux (du 55e de ligne) s'écrie: "Si le bon Dieu avait eu un sac sur le dos quand il créa la terre, il n'eût pas fait les montagnes si hautes." Et tout le monde de rire. Ces braves gens étaient en effet chargés de tous les effets de campagne, de quatre jours de vivres et de 90 cartouches.

—Le *Moniteur* donne aussi l'ordre du jour suivant du prince Napoléon:

"Soldats du cinquième corps de l'armée d'Italie!

"L'empereur m'appelle à l'honneur de vous commander. Nombre d'entre vous sont mes vieux camarades de l'Alma et d'Inkermann. Comme en Crimée, comme en Afrique, vous soutiendrez votre glorieuse réputation. Discipline, courage, ténacité—telles sont les vertus militaires que vous allez encore une fois montrer à l'Europe, attentive à suivre les grands événements qui se préparent. Le pays qui fut le berceau de l'ancienne civilisation et de la renaissance moderne va vous devoir sa liberté; vous le délivrerez à jamais de ses oppresseurs—de ces éternels ennemis de la France, dont le nom s'allie dans notre histoire à toutes nos luttes et à toutes nos victoires. L'accueil que le peuple italien fait à ses libérateurs témoigne de la justice de la cause que défend l'empereur.

"Vive l'empereur! Vive la France! Vive l'indépendance italienne.

"Le prince commandant en chef le cinquième corps de l'armée d'Italie.

(Signé:) NAPOLÉON (JÉRÔME)
Paris, 17 mai.

—On écrit de Rome, sous la date du 16 mai: Le 11 courant, le consul toscan à Ancône a amené son pavillon. Le 12, les consuls de France et de Sardaigne ont protesté auprès du délégat contre la continuation des travaux de fortifications et demandé de prendre leurs passeports. A minuit le délégat était encore en conférence avec le général autrichien. Le 13, les Autrichiens travaillaient à abattre un casino, bien que l'état de siége fût levé.—La France n'a pas encore reconnu la neutralité napolitaine.—Rome est tranquille.

—Il vient d'arriver à Turin, dit une correspondance, une vingtaine de dames appartenant à la haute aristocratie de Milan. Après s'être enfuies en Suisse, elles sont rentrées en Italie. Elles se dirigent vers le quartier-général, et vont demander la faveur de servir à la suite de l'armée en qualité de sœurs de charité. Elles destinent surtout leurs soins à ces enfants des grandes familles milanaises, à ces héroïques volontaires qui se sont enrôlés sous les drapeaux de l'indépendance.

—Le *Moniteur* publie un rapport du ministre des Finances, sur la souscription au nouvel emprunt. Le total du capital souscrit s'élève à 2 milliards 307 millions de francs. 690 millions environ ont été souscrits par sommes de 10 fr. de rente. Le nombre des souscripteurs est de 525,000.

—Le gouvernement russe a ordonné de mettre immédiatement sur le pied de guerre, les 1er, 2ème, 3ème, 5ème et 6ème corps d'armée, avec leurs contingents respectifs d'artillerie et de cavalerie. Les réserves devront être appelées et tous les soldats en congé devront rejoindre leurs drapeaux pour être prêts à marcher sous trois mois.

—On parle de l'organisation d'un service spécial de photographie attaché à l'armée d'Italie. La photographie est l'art mystérieux de fixer le mirage implacable de la vérité sur la page blanche. C'est le véritable burin de l'histoire, le crayon fidèle, exact, de la peinture.

Les reproductions qu'elle peut obtenir avec la rapidité d'une sorte d'instantanéité, la nuit même, à l'aide de lumière électrique; à des distances considérables, grâce à de nouveaux instrumens d'une grande force télescopique, en font aujourd'hui le rapporteur indispensable de toute expédition intéressant l'art, la science, la politique, l'histoire.

M. Camille Silvy, qui a déjà rempli avec intelligence une mission intéressante à la suite de la campagne de Kabylie, et dont l'exposition de cette année, au palais des Champs-Elysées, fait ressortir les qualités éminemment artistiques, a offert courageusement et libéralement ses services à l'empereur comme écrivain photographique de nos batailles, disons selon notre cœur, de nos victoires.

—Depuis le départ de l'empereur, les dragons qui forment l'escorte du prince impérial portent la carabine au poing, et les officiers qui les commandent tiennent l'épée nue. L'impératrice, qui se promène presque chaque jour avec la princesse Clotilde et ses dames d'honneur, se voit l'objet des manifestations les plus sympathiques et les plus chaleureuses.

—Quatre nouveaux maréchaux de France ne tarderont pas, dit-on, à être nommés; ce sont: le prince Napoléon, le général Mac Mahon, le général Niel, le général Regnauld de St Jean d'Angély. L'empereur aurait, dit-on, déclaré qu'il saisirait avec plaisir la première occasion de donner, de sa propre main, la médaille militaire au duc de Chartres.

—C'est à Gênes que le prince Napoléon attendra, selon toutes les probabilités, l'arrivée complète de son corps d'armée, dont les premiers détachements ont débarqué dans cette ville. Ce corps d'armée se composera de deux divisions d'infanterie, dont une venant d'Algérie et l'autre appartenant à l'armée de Paris, de deux régiments de chasseurs casernés à Lyon et Grenoble. L'artillerie est déjà réunie à Marseille, où elle doit s'embarquer d'un instant à l'autre.

—Si l'Autriche parvient à sauver ses quelques bâtiments de guerre, il n'en sera probablement pas de même de ses arsenaux et de son établissement naval de Pola. La France et l'Angleterre se sont entendues sur la neutralité de l'Adriatique, et la division de l'amiral Jurien de la Gravière opérera prochainement dans ces parages, ne fût-ce même qu'à titre de diversion.

—On évalue à plus de cent millions les dommages causés par les Autrichiens. Non seulement ils ont fait d'énormes réquisitions, mais ils ont coupé les arbres, principalement les mûriers, brûlé ou fait sauter les ponts, détruit les chemins de fer, renversé les maisons de campagne et les bâtiments de ferme. Le comte de Cavour, qui a une grande partie de ses biens dans ces provinces, a subi sa bonne part dans ces pertes.

—La *Fremdenblatt* annonce que, dans l'armée autrichienne, se trouvent actuellement, comme généraux, les princes allemands dont les noms suivent: le landgrave Ferdinand de Hesse-Hombourg; Alexandre, prince de Wurtemberg; Alexandre, prince de Hesse; le prince de Schleswig-Holstein; les princes Gustave et Guillaume de Hohenlohe-Langenbourg. Le prince Nicolas de Nassau, arrivé de Wiesbaden à Vienne, devait rejoindre l'armée autrichienne en Italie. Le prince Guillaume de Schaumbourg-Lippe, fils du prince régent, vient d'entrer au service de l'Autriche.

—Une correspondance de Gênes donne sur l'arrivée des Turcos à Gênes des détails assez cocasses. Il paraît que ces braves enfants du désert sont plus forts sur la baïonnette que sur la géographie, et qu'en débarquant à Gênes, ils croyaient se trouver sur le quai des Autrichiens.

Quand les navires qui les portaient eurent jeté l'ancre dans le port de Gênes et qu'ils virent s'avancer les canots de débarquement, nos turcos mirent précipitamment la baïonnette au bout du fusil, et roulant des yeux féroces, ils se bouleversèrent à qui sauterait le premier dans les embarcations. Les chefs français s'interposèrent: "Que faites-vous? leur cria-t-on.—L'ennemi!" répondirent les turcos, en montrant de la main Gênes et les [illegible] en ligne sur le port. [illegible] diables donc?" Pour eux, la terre ne doit évidemment contenir que nos deux races.—Quand ils vont voir et entendre les Croates, ce sera curieux.

—On écrit encore de Gênes:

"L'enthousiasme et l'entrain des soldats dépasse toutes les prévisions. Les turcos ont juré d'enlever la première batterie autrichienne à la baïonnette, les zouaves voulaient laisser en ville leur sac et leurs cartouches. Vingt d'entre eux, menacés de ne pas suivre leur régiment en Piémont, parce qu'ils étaient *en bordée d'adieu*, ont écrit à l'empereur que si on ne leur faisait pas grâce de cette humiliation, ils se feraient tous ensemble sauter la cervelle au roulement du départ, et comme ils l'auraient fait on leur a donné une autre punition. Rien n'égale l'originalité des plans de campagne de ces braves garçons.—Plusieurs se proposent d'*aller en remonte*, c'est-à-dire de s'attacher à détourner par des manœuvres qui leur sont familières et spéciales les chevaux de la cavalerie autrichienne."

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL GIULAY,

adressée le 30 avril aux habitans de Plaisance.

Une cour prévôtale est organisée; elle n'applique qu'une peine: celle de mort.

Sont considérés comme crime ou délit:

1o La haute trahison ou toute action tendante à changer forcément le système de l'empire d'Autriche *et des duchés*, ou à attirer et accroître un péril provenant de l'étranger contre lesdits Etats;

2o Le recel ou l'expédition d'armes de toute nature ou de munitions. On rappelle particulièrement au public qu'on punira de la peine de mort, *sans distinction de condition* et sans tenir compte d'une conduite jusqu'alors irréprochable, quiconque sera trouvé possesseur d'armes ou de munitions soit sur sa personne, soit dans sa maison, soit dans *n'importe quel local où l'on puisse supposer qu'il ait accès*;

3o La participation à des rassemblemens armés *ou non armés*;

4o L'enrôlement illicite, l'espionnage, la séduction des soldats, qu'ils appartiennent aux troupes autrichiennes ou aux troupes alliées, et généralement tout ce qui pourrait occasionner un désavantage aux Autrichiens et un avantage aux ennemis;

5o La résistance à main armée ou toute agression contre les sentinelles, patrouilles, et la moindre violence contre n'importe quel soldat, autrichien ou allié. On est prévenu, en outre, que les sentinelles et les patrouilles auront non-seulement le droit, mais seront forcées de se servir de leurs armes contre ceux qui ne céderont pas à la première *sommation*.

Seront passibles des conseils de guerre:

6o La distribution ou la proclamation d'écrits révolutionnaires;

7o Les outrages envers les militaires non décrits dans l'article 5;

8o Les insignes révolutionnaires contraires à l'Autriche et à ses alliés;

9o Les chansons révolutionnaires;

10o Les démonstrations politiques, publiques ou privées;

11o La désobéissance aux ordres des autorités militaires;

12o Les attroupemens ou autres réunions d'un caractère séditieux;

13o L'intervention dans une réunion politique, sous quelque prétexte que ce soit;

14o Les contraventions aux règlemens sur les heures de fermeture des cafés, restaurants et autres lieux publics;

15o La réception chez soi d'un étranger sans en avoir fait la déclaration aux autorités;

16o Le fait d'avoir détruit, arraché les écussons ou les armes de l'Autriche, et les avoir dégradés.

Venise, 3 mai.

LES GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE FRANÇAISE—On lit dans le *Moniteur de l'armée*:

"Au moment où l'armée d'Italie va entrer en campagne, sous le commandement en chef de l'Empereur, nous sommes heureux de constater que les différents corps de toutes armes dont elle se compose sont organisés sur le pied du plus grand complet de guerre (personnel et matériel).

"Quant aux généraux placés à la tête de nos valeureux soldats, en voici la liste nominative à peu près complète, suivant l'ordre d'ancienneté de grade:

Maréchaux de France et généraux commandant des corps d'armée—S. A. I. le prince Napoléon; maréchal Vaillant; maréchal Baraguay d'Hilliers; maréchal Canrobert; général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angely; général de division de Mac Mahon; général de division Niel.

Généraux de division—Renault, Roguet, Herbillon, Morris, Forey, Camou, Ladmirault, Partouneaux, de Goyon, de Cotte Lucy de Pelissac, d'Autemarre d'Ervillé, Charles-Edmond de Martimprey, Mellinet, de La Motterouge, Uhrich, Espinasse, Vinoy, Bazaine, de Failly, de Montebello, Bourbaki, Le Bœuf, Frossard, Desvaux, Trochu.

Généraux de brigade—Baron Richepance, Foltz, de Cassaignolles, Genestet de Planhol, Gaudin de Villaine, marquis de Forton, baron Maroon, de Beaufort d'Hautpoul, Bouteilloux, Chauchard, Grandchamp, Aug-Auguste de Martimprey, Vergé, Georges Beuret, Niol, Cler, de Champeron, de Wimpffen, Cauvin du Bourguet, de Sevelinges, Soleille, Yvelin de Béville, Manèque, Jannin, Dumont, Blanchard, Picard, Goze, Decaen, Coffinières, Forgeot, comte de Clérambault, Ladroit de la Charrière, Douay, prince de la Moskowa, Fleury, Auger, O'Farrell, Bergella, Gouttois Rousse d'Hurbal, de Négrier, Bataille, Collineau, Barré de Rouvray, baron Negre, Lenoble, Correard, Ducrot, Bose, Fiereck, Saurin, Delmas de Lapérouse, Gault, Lefebvre, Lebrun, de Castagny, de Bonnet Maureilhan Polhes.

SAUVAGERIES.

Nous avions, dit le *Siècle*, refusé de croire aux actes de violence et d'exaction commis par les ordres et avec l'approbation des chefs de l'armée autrichienne. Il n'y a malheureusement plus moyen d'en douter. D'une part, le gouvernement autrichien ne fait rien démentir; de l'autre, toutes les lettres que nous recevons d'Italie confirment les faits que nous nous refusions à croire.

Ainsi, en plein dix-neuvième siècle, nous voyons se renouveler des atrocités, des horreurs qui appartiennent aux époques sauvages; des populations inoffensives sont frappées, et aux maux inévitables de la guerre les généraux autrichiens ajoutent d'inutiles cruautés.

Est-ce bien un général chrétien qui a signé cette proclamation brutale du 30 avril succédant à la proclamation ironique par laquelle on annonçait aux populations piémontaises que l'Autriche venait les protéger et leur apporter la liberté?

Comment l'armée autrichienne entend-elle cette protection et cette liberté? Nous rougissons de le dire.

A peine arrivée sur le territoire ennemi, l'Autriche organisa la terreur. Le général Giulay institue des cours prévôtales qui n'appliquent qu'une peine: la mort.

La démarche, la parole la plus inoffensive, un geste, tout est puni de mort.

Un groupe de curieux se forme dans la rue; aucun d'eux ne porte des armes, qu'importe! la mort.

Les sentinelles, les patrouilles sont autorisées à faire feu sur n'importe qui à la première sommation. La vie de tous les citoyens est à la merci d'un soldat aviné.

L'intervention dans une réunion politique, *sous quelque prétexte que ce soit*, est punie de mort.

Les démonstrations politiques *ou privées*, punies de mort!

Un cafetier, un restaurateur ferme son établissement quelques minutes après l'heure indiquée, la mort!

Recevoir chez soi des étrangers sans en avoir fait la déclaration à l'autorité, c'est un crime puni de mort!

Jamais loi des suspects fût-elle plus terrible? D'un bout à l'autre de l'Italie, un cri d'indignation s'est élevé contre ces abominations. Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne les flétrissions pas avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

Aujourd'hui l'empereur d'Autriche a provoqué de sanglantes représailles dont la responsabilité lui incombe. Comment ce jeune homme de vingt-neuf ans ne recule-t-il pas effrayé devant de si abominables excès commis en son nom?

Le roi de Sardaigne a écrit au général en chef autrichien pour lui demander si c'étaient des soldats ou des brigands qu'il avait sous ses drapeaux.

Pour toute réponse, les brigandages continuent. Puisse le juste châtiment ne pas se faire attendre! La guerre que nous soutenons n'est plus une guerre politique, c'est une guerre d'humanité.

FEUILLETON.

LES MORMONS.

IX.

LES ENFANS DE JOE.—Suite.

Joaquin Dick, en prononçant ces mots, retira de sa poche les pièces d'or qu'il avait prises à la mourante, et les présentant à Georges:

—Examinez avec attention cette monnaie, continua-t-il, elle vous est encore inconnue! Ces pièces, frappées par les Mormons, ont été données par eux à Maria pour la décider à commettre un crime......

—Un crime!

—Oui, un empoisonnement!...... Le juge Henderson est mort victime et martyr de son intégrité et de sa justice! Les misérables qui, pour accomplir leur lâche et horrible vengeance, ont abusé de la faiblesse d'esprit et tiré parti des cupides et grossiers instincts de la négresse Maria, sont les mêmes hommes avec lesquels mistress Clapman est partie. Or, Mlle Hélène, vous le savez, a accompagné cette femme dans sa fuite.

Georges fit entendre une exclamation qui surprit Joaquin Dick, tant elle exprimait à la fois des sentimens différens. Puis, lui saisissant vivement la main, il la serra dans les siennes avec une force que son état de convalescence laissait inexplicable.

—Attendez, ne me dites rien! s'écria-t-il de la voix brève et distraite d'une personne qui, préoccupée par une pensée difficile à saisir, parle machinalement et sans s'écouter.

—Oui, c'est bien cela, la lumière se fait dans mon esprit!.... Quelle horrible persévérance!...... Quelles souterraines machinations!...... Le doute ne m'est plus permis. Oh! Joaquin Dick, Hélène est à tout jamais perdue pour moi! Non que sa chute [illegible] mettre entre nous deux un abîme: une pareille chute ne serait pas une faute, ce serait un martyre; son malheur me la rendrait plus chère encore. Mais je connais Hélène!...... Comme votre sainte et bien aimée Antonia, elle préférera la mort au déshonneur.

Joaquin Dick regardait silencieusement Georges avec une indicible expression de bonté et de tristesse; il savait, hélas! lui qui avait tant souffert, que vouloir comprimer une explosion de douleur, c'est la rendre plus violente.

Ce ne fut qu'après plusieurs [illegible] la parole.

—Senor Joaquin Dick, dit-il, de quelle époque date la naissance du mormonisme [illegible]

—Cette secte [illegible] aujourd'hui [illegible] c'est en 1829 qu'il a été question d'elle pour la première fois!

—Vingt-six ans! répéta Georges lentement et à demi-voix, comme s'il se livrait en lui-même à un calcul, vingt-six ans!.... non! ce ne saurait être lui!.... Et, continua-t-il avec une anxiété visible, quel est le nom de son fondateur?

—Joseph Smith.

—Connaissez-vous personnellement cet homme?

—Oui, je l'ai connu.

—Vous l'avez connu? Est-il donc mort?

—Il a été assassiné en 1844.

—Ah! murmura Georges, qui retomba dans sa rêverie.

Après une pause de peu de durée, il reprit son interrogatoire.

Ce Joseph Smith a-t-il laissé un successeur?

—Les grands héritages attirent toujours de grandes ambitions, répondit le Batteur d'Estrade. A la mort de Joseph Smith,—dont le martyre a fait un prophète,—plusieurs concurrens se sont présentés pour le remplacer.... Celui qui a été élu....

—Se nomme? interrompit et demanda Georges avec une excessive vivacité.

—Brigham Young!

Georges soupira comme si l'on venait de le délivrer d'un poids qui l'étouffait; il était évident qu'il s'attendait à un autre nom, et que la réponse de Joaquin Dick lui causait une extrême satisfaction; mais bientôt son front se rembrunit.

—Ces aventuriers ont tous des noms de rechange, murmura-t-il; savez-vous, Senor, si ce Brigham-Young n'a pas été dernièrement, tout récemment en Europe...... en France?

—Je ne puis répondre d'une façon positive à cette question, cher Monsieur, car je n'ai jamais visité Deseret, et jamais non plus je ne me suis rencontré avec Brigham-Young. Cependant, je crois pouvoir vous affirmer, l'ayant appris d'une source certaine, que le nouveau chef des Mormons n'a pas quitté la grande vallée du Lac Salé, depuis la première émigration qui y pénétra en 1848, et dont il faisait partie. Mais, mon cher Georges, ajouta Joaquin Dick, à quoi bon, je vous en prie, toutes ces questions? Est-ce l'histoire du Mormonisme que vous souhaitez savoir? Nous n'aurons que trop de temps, dans notre long voyage, moi pour vous la dire, et vous pour l'entendre. Est-ce seulement un renseignement isolé que vous désirez? Alors expliquez-vous clairement, et apprenez moi surtout et avant tout, l'intérêt que vous avez à obtenir ce renseignement.

—N'attribuez, cher Senor, qu'à l'impatience ou plutôt qu'à l'inquiétude que j'éprouvais d'éclaircir un soupçon affreux qui s'était subitement présenté à ma pensée, l'allure que j'ai donnée à notre dialogue. Je suis tout prêt à vous raconter les événemens passés qui ont motivé les questions que je viens de vous adresser.

—Et quel est ce soupçon qui vous a si vivement impressionné?

—Je vais vous paraître bien ridicule, répondit Georges, mais je vous ai promis de n'avoir rien de caché pour vous, et je dois tenir à ma parole. J'ai cru un instant que le persécuteur d'Hélène n'était autre que le chef des Mormons.

—Le persécuteur d'Hélène, répéta Joaquin Dick, vous avez donc un rival!

—Un rival! Ce mot....

—Ne nous arrêtons pas aux mots, cher Monsieur, continua le Batteur d'Estrade, allons au fait: un homme aime ou désire, peu importe, Mlle de Rosne, n'est-il pas vrai? Oh! pas d'indignation! Ce que je vous demande, c'est un oui ou un non.

—Oui!

—Et cet homme, comment se nomme-t-il?

—Hiram Harris!

Joaquin Dick tressaillit, et regardant Georges avec une compassion pleine d'attendrissement:

—Pauvre cher enfant, dit-il, Dieu n'éprouve que ceux qu'il aime!

Georges n'eut pas le temps de demander à Joaquin Dick l'explication de ces paroles; la voiture venait de s'arrêter et le Batteur d'Estrade avait mis pied à terre.

D'Hédonville et Joaquin Dick, en entrant dans la prairie, trouvèrent Grandjean assis et qui, la tête appuyée sur ses bras croisés sur la table, dormait d'un calme sommeil: leur arrivée le réveilla.

—Je ne puis m'habituer au séjour des villes, s'écria-t-il; l'oisiveté et le manque d'exercice me causent un malaise affreux.

—En ce cas, réjouis-toi, lui dit Joaquin Dick, je t'annonce une bonne nouvelle. Nous allons partir très prochainement pour un long voyage.

—Un voyage dans la prairie, Seigneurie?

—Plus loin que la prairie, plus loin que tu n'as jamais été.....

—Votre Seigneurie ne parle pas d'une traversée, demanda Grandjean; il s'agit bien d'un voyage à pied, à cheval ou en chariot..... d'une excursion qui exigera sans doute l'emploi du rifle ou du couteau?.... Oh! ce n'est pas, ajouta-t-il vivement, que je rêve des scènes de violence.... maintenant je suis vertueux.... Mais je ne vous cacherai pas que si l'on nous attaque, je serai enchanté.... voilà si long temps que je n'ai respiré l'odeur de la poudre.... j'ai le cœur affadi!....

—Dieu veuille que tes souhaits ne se trouvent pas dépassés répondit tristement Joaquin Dick. J'éprouve presque même des scrupules de t'emmener avec moi, mon pauvre Grandjean, car je vais t'exposer à de terribles périls.

Le respect sans bornes que l'aventurier portait au Batteur d'Estrade n'excluait point de sa part une espèce de familiarité provenant de l'existence si indépendante qu'il avait menée, et des rapports exceptionnels qu'il avait eus avec son maître; car rien ne nivelle les positions sociales comme les dangers que l'on a volontairement courus ensemble: aussi Grandjean se mit-il à rire bruyamment.

—Vous pouvez avoir, à cet égard, la conscience en paix, dit-il. Je me figurais sottement jadis qu'une existence entremêlée de coups de rifle, de morsures de serpent et de bagarres avec les Indiens était chose peu agréable, mais depuis que j'ai été en Europe et que j'ai demeuré dans mon village, à Villequier, j'ai reconnu que le bonheur n'est plus possible pour moi qu'au désert. A mon âge, l'on a pris des habitudes dont on ne se corrige plus. Quand je pense que j'ai manqué d'aller en prison pour avoir loyalement envoyé un drôle qui m'avait friponné, mon sang s'allume dans mes veines et j'ai comme des envies d'étrangler tous ceux que je rencontre dans les rues, portant une cravate blanche et un habit noir. Et m'est-il permis de vous demander, Seigneurie, quand nous nous mettrons en route?

—Tu partiras dès demain, et je te rejoindrai dans quinze jours ou trois semaines au plus tard.

—Bon! je vais de ce pas faire mes provisions de poudre et de plomb.

A continuer. PAUL DUPLESSIS.

Décédée hier, à six heures et demie du matin, MARIE ANTOINETTE, âgée de 18 1/2 mois, fille de A. Degeorge et de B. Broomfield. Les amis et connaissances de A. Degeorge, G. Degeorge et Pierre Montet sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à neuf heures du matin. Son corps est exposé au coin des rues Esplanade et Robertson.

Le célèbre vermifuge du Dr McLane.

Préparé par Fleming Bros, à Pittsburg, Pa.

Je certifie que mon enfant, âgé de quatre ans, a été délivré des vers par le contenu d'une seule bouteille du célèbre Vermifuge du Dr McLane, préparé par Fleming Bros, à Pittsburg, Pa. L'enfant a rendu une immense quantité de vers en paquets, etc., et beaucoup de ces vers semblaient avoir été coupés en pièces. L'enfant jouit aujourd'hui d'une parfaite santé.

Mme ANN JEMISON, 33 Ninth Street.

Que les acheteurs aient soin de demander *Le célèbre Vermifuge du Dr McLane*, préparé par FLEMING Bro., de PITTSBURGH, Pa; les autres ne valent rien comparativement. Le véritable Vermifuge du Dr McLane et ses célèbres pilules pour la maladie du foie sont en vente chez tous les droguistes.

Ceux-là seulement sont véritables qui portent la signature de FLEMING BROS.

SCOVIL & MEAD,
Agents en gros pour le Sud,
6ju—6f 111 et 113, rue de Chartres

On a dit partout que dans la plupart des villes de l'Ouest, la cloche sonne, tous les jours, à midi, pour avertir les habitants qu'il faut avaler de la quinine afin de prévenir les maladies occasionnées par le climat. Chaque citoyen a chez lui de cette drogue dangereuse qu'il avale régulièrement à l'heure indiquée. Le Dr J. Hostetter, le bon Samaritain de Pittsburgh, connaissant les terribles effets de la quinine prise immodérément, a préparé un remède souverain pour les fièvres en frisson et les maux causés par les organes de la digestion.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Voir l'annonce. 6 juin—6

DIX MILLE MORTS

Mais pas une seule larme.

Avis important pour les jardiniers et ceux qui tiennent maison.

Il n'y a pas de jardins, que la *Poudre Magnétique de Lyon* ne puisse protéger contre les insectes, pas de maison d'où elle ne puisse chasser la vermine. En dépensant une piastre, on en épargne cinquante. Cette insecticide est composée de la poudre d'une feuille découverte par M. E. LYON, naturaliste français, dans l'intérieur de l'Asie. Il n'y entre aucun poison et il ne saurait faire de mal ni aux hommes ni aux animaux domestiques. Les gouvernements et les sociétés d'Europe ont accordé des récompenses libérales à M. LYON

On peut obtenir cette poudre par l'intermédiaire de négociants.

La poudre tue les insectes.

Les pilules tuent les rats et les souris.

Flacons—échantillons, 25 cts; grandeurs ordinaires, 50 cts et $1 00. BARNES & PARK, New-York.

6 juin—au 1er juil—v c

LES MARIAGES MALHEUREUX peuvent être prévenus si l'on peut se marier sans crainte en employant le TRIESEMAR, 1, 2 ou 3. Lisez "Faiblesse humaine" ou "Recherches Physiologiques." A vendre par le Dr BARROW, No 157 Prince street, New-York. Prix, 25 cts. On expédie partout gratis. A vendre par J. WRIGHT & Co,

16 mai—1m vêc 21 et 151 rue de Chartres

Légumes Français.

Le soussigné a reçu environ 20 variétés de légumes français préparés par la "Compagnie de Dessiccation" et la "Commission des Substances Alimentaires." Ces variétés comprennent choux, julienne pour soupe, oseille, betteraves de Nantes, épinards, choucroute, carotes, haricots, flageolets, etc. Les légumes sont secs et renfermés dans des poches dont chacune contient une portion pour cinq personnes. Le soussigné les vend à raison d'UNE PIASTRE la douzaine de poches.

W. MORTON,
6 juin—3 No 3, rue Poydras

MANDEVILLE FANCY GROCERIES.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il va ouvrir à Mandeville un magasin de comestibles, vins, liqueurs, conserves, groceries, etc.

Il prévient les familles qui passent l'été à Mandeville, qu'elles trouveront dans son magasin toutes les provisions nécessaires et aux prix les plus [illegible]

R. RENAUD.

BALAIS—[illegible] à vendre par E J HART & Co.

TICKET DES CITOYENS INDÉPENDANTS.

ÉLECTION LUNDI, 6 JUIN 1859

Pour Contrôleur:

P. A. GUYOL.

Pour Aldermen:

Premier District .... WM. HENDERSON
Second — .... W. ALEX GORDON
Troisième — .... JAMES PHILIPS, Sr
Quatrième — ....

Pour Assistants Aldermen:

Premier District—1er Ward....CHAS. G. WRIGHT
— —2d — ....THOS B LEE
— —3e — ....G. W. HELME.
Second District—4e — ....EDWARD PILSBURY.
— —5e — ....HENRY PEYCHAUD.
Troisième Dist—9e — ....EDGARD MONTEGUT.

TICKET DES CITOYENS INDÉPENDANS POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.

Les soussignés, citoyens de la Nouvelle-Orléans, invitent tous ceux de leurs concitoyens qui ont à cœur la prospérité et les progrès de cette ville, à se joindre à eux pour soutenir

Le Ticket des Citoyens Indépendans,

composé de citoyens bien connus pour leur honneur, leur intégrité, leur intelligence et leur esprit public, lesquels ont été choisis en dehors de tout esprit de parti et pour lesquels les électeurs doivent voter à l'élection du premier lundi de juin.

W M Mercer, David Urquhart, C Fellowes, J W Zacharie, Samuel Bell, J Henry Behan, Cornelius Fellowes, W C Raymond, J B Elawson, D E Morphy, J L Warner, Aug R Montgomery, A D Grieff, Julian Neville, E P Scott, Geo Wingfield, Chas A Taylor, H H Zacharie, Dr Jno J Kerr, Thos O'Neill, W H Paxton, Joe M Scott, J P Shortridge, W W Johnson, H W Thomas, W D Smith, P H Jones, J C Krebs, G M Cross, Peter Walsh, John Schaefer, F W Tilton, B C Cesas, G de Castro, V David, J P Labouisse, Dr J D Foster, W A Gasquet, W W Andrews, Dr Chas H Jordan, Nicholas Welsh, A Fleckinger, Jacob Scherer, W P Williams, T B Poindexter, T F Gwarthney, H T Lonsdale, P Liefrin, Jas R Randall, August L Hoppe, Charles Bilger, —Leidenthal, Frederick Frey, J Robinson, J J Logenbuhl, Abr Smyth, C F Messer, G Tiemann, F X Oertling, Hy Gerdes, Hy Weber, Adam Stubenrauch, Jo Schonhart, Fr Kindt, S Jung, Leo Harry, Ch Seibert, Thomas Karch, W Nicholl, E Wolkmann, A Muhleisen, Jacob Bier, J F Wild, G P Ruomeyer, Michael Duffy, Stephen Grace, W S Keaghey, C J Mocker, Leo Lohmidt, Philipp Werner, Peter Thom, J H Feltmeden, Peter Buhler, R Germann, John Hoke, B Bilgt, J Shakobert, Geo Woerner, Patrick Adams, Jacob Muller, G Pfister, Thos J Mason, Wm Young, Michael Means, Tom M Simons, C V Lagey, Chas A Castillo, Jules Denis, A L Slawson, James Phillips Jr, Dr Moshton, John D Wood, C D Choseal, J Van Wickle, A Brother, Geo Hendrick, L C Duncan, James Byrnes, F V Labarre, C F Hennisch, John Bonnet, Anton Oberfeld, Wm Furbringer, Peter Hermann, J Stein, Chas Feliger, Edmund Hefner, G Schwaner, Th Hamy, Ch Kroft, John Haag, Wm Kreppel, Adam Miller, Jas Vinderhaider, F Hartmann, S Reichert, Carl Velschhaus, E Reinhardt, Hy Fassbender, Hy Ricker, Chas Toeche, Hy Geyer, Henry Brooks, P A Bonnet, H Gonzales, Jos D Mena, Chas H Janvier, G Bernard, O Robin, E G Gottschalk, L Barribe, S Magner, Wm S A Higgins, John Sarpy, Chas Diard, Jno McKee, P Dubus, F Nelson, A Doll, H C Fincke, Ph Dietsche, E Mellbeany, C S Frey, P Daner, Hy Homburg, P H Kaard, John C Fleischer, E Lessig, K Sievers, John S Schiffer, Jos Hasel, Jos I Taylor, Jacob B Rollin, Math Hill, Edw M Bell, Aug Grégoire, Jas J Hyde, Pre Concrete, Edw Schultz, Omer Reaud, Jos Davis, C Olivier, A Thibaut, B Rodriguez, A C Banquiere, Léon Séré, H J Beebe, L C Richards, Geo H Grieff, Chas L'Eveque, A H Simonds, Aug. Couturie, E Thomas, John Montfort, Geo F White, F A Gonzales, Richard W Keen, F Moreno Jr, John B Tasson, S P Martinez, E Tastet, Edward Murphy, T Reilly Blanchard Jr, J M Greenshaw, M J Brenan, F A Gomez, W B Schmidt, C E Montamat, Chas A Hensler, Felix M Jacobs, Pierre Genel, Victor Boutmay, Edward Rieffel, L Allbert, Oscar Brugier, Louis Forestier, Urbain Forestier, P Van Rooten, Godefroy Bouny, A Cabireau, P R O'Rorke, St Leon Dupeire, L F Fazende, Chas Arroyo, C Dupeire, J H Serdonat, F G Bollo, P L Bauny, J Weikart, J B Dupeire, S W Hebrard, Jos Solomon, Fred A Resch, Thos Rankin, N Steeb Jr, Henry Grass, P A Desforges, A Foster Elliot, Jno R Stewart, Chas Keller, Lucien De Buys, Emile De Buys, E Dessommier, Dordeos Fazende, E Cherbonnier, E Gauthier, J D Alberade, Thos Gilmore, Durant da Ponte, Ferras Dupré, Eugène Janin, Edward Janin, W E Flanders, Walter G Robinson, Geo W Otis, James Hart, Felix Arnaud, A Lamorandière, P St C Hemmes, P G Alpstand, J P Warner, O Czarnowski, Isidore Labatut, Edward Guillotte, E Ferrandi, Wallace Ogden, Felix Bertoulin, Henry J Leovy, W O Bibb, Wm B McOutcheon.

W F Vredenburgh, P A Hebrard, O H Norton, Andrew Smith, Alfred Penn, Thos Wilson, D A Wilson, James Cammack, E A Bradford, G B Hawkins, C D Yancy, John D Bein, Samuel Smith, Geo F Burk, Jas Getz, John Wilder, John Webb, Wm Benthausen, L Meusse, O B Braifate, T T Twitty, Thos F Fisher, Walter V Crouch, B B Lapaile, Maurice Handley, S Wyane, Dr Givens, D H Marks, W B Rickarby, W P Sinnott, N J Pegram, G Legardeur, Wm H Vredenburgh, Laf Guyol, George W Leovy, J B Kustle, Thos Hunton, R C Myers, J M Dirhammer, Peter Gross, Ernest Seeger, A Flamming, Jos Mansbach, Wm G Bibb, D W Henderson, W Harding, Thos Perce, A H Gladden, Alois Gunter, J Buchheit, F Alt, Christian Young, Fritz Meier, Conrad Drondel, J Lang, J Lockfut, Philipp Schalz, Valentin Fischer, F X Marx, Hn Hasser, P Watermann, M Fabbert, A Paul, C Hoellhoo, John Dops, Wendell Doll, S Morris, K Kraus, S Shutermaier, Jos Paul Hoster, F Stoll, Chas Mayerhofer, Sam Byrd, Michael O'Brien, J P Shortridge, Jas H Bradford, Hy Morgaard, Joseph Ries, Bernard Wiser, A M Hopkins, J K Bennett, Wm Fitterion, J H Lyon, Jos B Taylor, Francis Emmett, Jos Mathis, Jos Wess, J P Moore, H Leckie, H Carpenter, W J Abern, S F Bishop, Jno McGawley, W G Mullen, L F Generes, Wm Urquhart, Robt D Urquhart, W B Kimball, Chas Andw Johnson, Jno W Saunders, Eugène Délery, P G Baybi, Henry F Baldwin, T Generelly, J K Guyol, Thos Allen Clarke, R A Porter, Thos F Walker, A Bourges, W A Bourk, Jas H McCormick, Edw F L'Hoste, Francis L Cook, Geo Ellis, Edw Marks, Fred S Brand, Saml M Todd, Edw N Marks, John P Nisbet, M J Guerin, John H McLean, Edward Shiff, C H Slocomb, N M Moody, D C Lowber, John S Bein, T K McIntosh, Jas McCloskey, W M Abernathy, W C Driver, J H H Hedges, C Hasse, Wm Whann, George Heaton, O Valetton, John D Coffin, Alden McLellan, A Chopard, Andrew Jones, John Darby, J J E Massicot, Ulger Lanve, F A Gueringer, P A Aldige, Geo W Parker, Ernest Wiltz, J H Schwenker, L Siegle, Wm Todt, Jos Machecrd, Francis L Lippmann, J Fickeisen, Chas Hart, Ig Erato, A Blum, Frederic Kistner, D Reitmeyer, J Weinfurter, John Reell, J Groschell, T H Martin, P Wagner, Thos Williams, D Meslo, J Lambert, C A Adams, E H Boelltz, J Ochiglevich, A Sampson, J L Llado, Adrien Cassard, Wm B Cook, C C Miller, P D Sourdes, J H Peel, A Chiapella, A Neafus, P Martinez, E Legendre, Victor Labatut, Ern Bourges, T Generelly, L E Guyol, F de Gruy, John A Jackson, P E Tricou, J J Gueringer, Fred. Nicaud, E Gerard, M F Pratt, Chas Mardonneaux, J H Agaisse, J Maignan, Numa Landry, John S Walton, Robert Mashall, E P Guessard, Alph. Rieffel, Richard Liepert, Jos Quail, Henry Duffy, Auguste Cubler, Wm Jones, Henry Meyer, Thos Smith, Félix Armand, Chas Ducros, J E Dalmeure, C Osigaard Jr, H Gamas, A H Bernard, P Bohembert, Jos Prudhomme, C B Lescarpentier, C Blanchin, Carrière, Charles Rolling, E Rolling, Emile Wiltz, Eug Stars, Le Harane, Pierre Froyante, J Canaux, Ant Giraud, F Aussot, M J Blome, A Meyrier, Jos Pelit, A Pedarre, D Baber, J E Villavaso, J Caillouet, E N Gameshon, C V De Gruy, J A Ricaul, M Fazende, P Martinez, B H Strawbridge, Wm Jas McLean, J A Haggerty, Samuel W Logan, F A Decros, C Morel Guiramond, Auguste Dalon, Camille Brou, P Derjer, W Flemming, W H Guiramond, H Rabbeuts Jr, Emile Bourges, H Goldmann, J Czarnowski, Jules Toyes, Jules Besit, P Darol, Jos W Carroll, J Lopes, B F Eschelman, H Hayém, W E Thompson.

Demande de place.

UNE Française pouvant fournir de bonnes recommandations, désire être employée, en qualité de femme de chambre ou bonne d'enfants pour une famille qui [illegible] en France. S'adresser au No 65, rue [illegible], entre Royale et Condé.
30 mai—au 15

Candidats du parti Américain.

ÉLECTION, LUNDI, 6 JUIN 1859.

Pour la place de Contrôleur:
VALERY DUPLESSIS.

Pour Aldermen:
1er District—E COX
2me do NORMAN WHITNEY
3me do S P DE LA BARRE

Assistants-Aldermen:
1er District, 1er ward—W S PETTENGILL
2e ward—JOHN MORGAN HALL
3e ward—LEA F. BAKEWELL
2e District—4e ward—L. G. DE L'ISLE
" do 6e ward—ALDOLPHE DUPRÉ
3e District—9e ward—J MAGIONI.
16mai—jusq 6juin

Or.·. de la Nouvelle-Orléans,

Le 6me jour du 4me mois TAMUZ de l'an Maç.·. 5859, le 6 juin 1859, E. V.

Force.
Santé. *Tolérance.*

La resp.·. Loge Nazareth No 3, travaille en langue italienne, sous la juridiction des Souv.·. Grands Insp.·. Généraux du 33me et dernier degré du Rite Ecossais pour l'Etat de la Louisiane.

La Resp.·. L.·. procèdera, Lundi soir, 6 du courant, à 7 1/2 heures précises, au local de la R.·. L.·. l'Etoile Polaire No 1, au coin des rues Amour et Histoire, à l'initiation de plusieurs candidats au 1er grade. Tous les Maç.·. Ecossais Réguliers de cet Orient sont invités à assister à cette initiation sans autre invitation.

Par ordre du Ven.·. M.·. S. G. Fabio.
6ju G. RADOVICH, Sec.·.

ECOLES PUBLIQUES DU DEUXIÈME DISTRICT.

LE public est informé que les examens annuels et la distribution des prix de ces Ecoles auront lieu, dans le courant du mois de juillet, les jours et aux endroits que le Président de la Direction pourra plus tard désigner. A. ROMAIN,
6 juin—16f Secrétaire pro. tem.

GRANDE VENTE
Pour écouler les marchandises.

Avant de faire l'inventaire annuel de mon stock, j'offrirai en vente
L'ASSORTIMENT ENTIER
de soiries riches pour robes, barèges anglaises, Organdy, mousselines des Indes et jaconas,
EN
ROBES ET PIÈCES
ET D'AUTRES
ETOFFES POUR ROBES.
Le reste du stock de
DENTELLES FINES, BRODERIES, POINTE EN DENTELLE, CHALES, MANTELETS
ET
Articles de mode,
A UNE
GRANDE RÉDUCTION.
N. B.—En magasin, un excellent assortiment de *Mousselines unies blanches et à dessins. Mousselines Suisses des Indes, Organdy et autres pour robes,*
A
MOITIÉ PRIX.
JOHN TODD,
6 juin—3f Nos 12 et 14 rue de Chartres

SALSEPAREILLE DE SAND,
Le meilleur remède
POUR PURIFIER LE SANG,
Et guérir des
SCROFULES, VIEILLES ULCÈRES,
BOUTONS DE FIÈVRE, MALADIE DE FOIE,
SALT RHEUM, MALADIES MERCURIELLES,
RHUMATISMES, ÉRUPTIONS DE LA PEAU,
PUSTULES, FAIBLESSE GÉNÉRALE.
Tonique sans pareil.

CETTE PRÉPARATION INCOMPARABLE a opéré quelques-unes des plus étonnantes guérisons dont parle l'histoire, et il est prouvé aujourd'hui que tout ce qu'avait promis l'inventeur a eu lieu. Les rhumatismes chroniques, les scrofules, le salt rheum, les ulcères de la gorge et du nez, le scorbut, les pustules, les maux d'yeux chroniques, les diverses maladies de la peau, la dilatation des glandes ne peuvent lui résister et ses
TRIOMPHES
sont bien au-dessus de tous les autres remèdes. La Salsepareille de Sand, nettoie, purifie et fortifie les sources de la vie.

Préparé et à vendre par A B et D SANDS, droguistes en gros, 100 Fulton Street, encoignure William, New-York.

A vendre par J WRIGHT & Co
Nos 21 et 151, rue de Chartres
F P DUCONGÉ,
No 30, rue de Chartres
J. TUCKER, à Mobile.
6 juin—1m v et c

Vêtemens de printemps & d'été
AU
BAZAR DE VETEMENS D'ENFANS,
26 .... Rue St Charles 26
ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Ce magasin est exclusivement affecté aux Vêtemens, Chemises et Articles de Toilette, pour Adultes et Enfans.
EN GROS ET EN DÉTAIL.
Il vient d'être ouvert un grand assortiment de
VETEMENS DE VILLE ET D'ÉCOLE.
Comprenant tous les genres et toutes les qualités
Le tout sera vendu
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
Les vendeurs parlent le français, l'espagnol et l'anglais. L. W. LYONS,
26, 28 et 30 rue St Charles,
6 juin—1 Coin Commune

Avelines à bon marché.

20 SACS avelines, venant d'être débarquées du navire Californie arrivé d'Italie. A vendre par sac, à cinq cents la livre. S'adresser à
W. MORTON,
6 juin—3f No 3, rue Poydras.

Maison Fournier aîné,
Encoignure Royale et Conti,

PARTANT pour l'Europe, fermera son magasin le SAMEDI, 11 juin. Il offre aux dames et aux messieurs ses articles à des prix très réduits
Chemises pour Mrs depuis 50 cts à $5 pièce
Pendules en bronze et imitation, Statuettes, etc
Magnifiques châles brodés à 2 volants, de $8 à 25
Robes de chambre, jupons
Parasols et marquises de 50 pour 3
Cravates soie depuis 35 à 75 cents
Toute la brosserie fine, les peignes
Dentelles, fichus, jabots
Sacs de voyage, trousses
Lampes porcelaine de $15 à 50 la paire.
6 juin—6

SUCRE de la Havane—350 caisses sucre blanc, brut et jaune, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

CIGARES de la Havane—400,000 cigares, Media-Regalia, Regalia Chica, Cazadores, Breves, Londres et Milliers des meilleures marques, telles que Cabañas, Intimidad, Sancho Panza, Flor de Morales, Sevillana, Victoria, Cervantes, Sol, etc., etc., en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

MIEL de Cuba—16 barils miel blanc pur de Cuba, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

RHUM de Cuba—Quelques poinçons de rhum de haute preuve, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

BAY RUM—Quelques poinçons de la meilleure qualité, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

CACAO de Caracas—25 sacs cacao d'excellente qualité, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
6 juin 74 rue des Magasins

EN débarquement du navire Edward Everett, arrivé de Bordeaux—
40 barriques vin rouge St-Emilion
150 do de Chateau Julien
300 caisses vin blanc Haut Sauterne
250 do vin rouge Château St-Julien
250 do do Château St-Estèphe
250 do do Pauillac Medoc
41 barils vin blanc Haut-Sauterne
8 1/4 barriques vin blanc Haut-Sauterne
10 paniers de 200 bouteilles vides chacun
200 paniers anisette Chauvet fils
100 do do Marie Brizard & Roger
A vendre par X LAMBERT,
6 juin No 62, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Edward Everett, de Bordeaux,—
54 barriques vin rouge
200 caisses do
16 barils vin blanc
100 caisses Prunes de 12 panbans, à vendre par
6 juin S D GRATIAA & Co, 30 rue Douane

ATTENDU par les navires Sybil, Minerve et Aristides,—
350 barriques vin rouge
8 do chateau Palmer
2 do chateau Giscours
100 barils vin blanc
50 barils vinaigre
400 paniers d'huile Bounin
100 caisses sardines 1/4 boîtes
100 futs cognac Pinnet & Co
20 do do Pellevoisin & Co
10 caisses truffes
200 do prunes en panbans, à vendre par
6 juin S D GRATIAA & Co, 30 rue Douane

VIN ROUGE—60 barriques vin rouge St Julien
20 do do St Laurent
56 barriques vin rouge Montferrand
20 do do Côtes de Bourg
en débarquement du navire Ed Everett de Bordeaux, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
6 juin—3 17 et 19 St Louis

VIN ROUGE en caisses—750 caisses vin rouge St Julien,—
750 caisses vin rouge Beychevelle, Batailley, Labranche, Léoville, Larose et Lafitte, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
6 juin—3 17 et 19 rue St Louis

PORTO ET SHERRY—10 barils sherry Harmony
10 barils Porto, Royal Company, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
6 juin 17 et 19 rue St Louis

Chemises! Chemises!! Chemises!!

Reçu par les derniers steamers, un grand assortiment de
CHEMISES A LA DERNIÈRE MODE,
De toutes les qualités et grandeurs, blanches et en couleur, faites expressément pour le
COMMERCE DE VILLE DE LA NLLE. ORLÉANS
Pour Hommes, Adultes, Jeunes Garçons et Enfans.
L. W. LYONS,
6 juin—1f Nos 26, 28 et 30 rue St. Charles, rue Commune

ATTENDU par les navires Uruguay et Ville de Grenade:
100 barriques vin rouge très corsé, Bergasse
50 do do do de Cette
50 qrts de pipe vin de Madère
25 do do vin de Porto
[illegible] do do vieux
[illegible] paniers huile James Plagniol, grandes bout.
[illegible] do do do 24/2 bouteilles
1000 caisses savon de Marseille
1000 caisses vermouth à Noilly Prat & Co
20 balles amandes à coque tendre
50 caisses olives vordales 200 dito capres
50 do olives farcies 40 dito anchois à l'huile
20 barils olives 50 caisses [illegible]
A vendre par LANATA-FERRERO & Co,
6 juin 9 et 11, rue [illegible]

EN débarquement du navire Edward Everett [illegible] Bordeaux.
[illegible] barriques vin rouge St Julien Médoc
[illegible] barils vin blanc Haut Sauterne
[illegible] qrt de pipe vieille eau-de-vie de St Brice
[illegible] caisses pâté truffé
[illegible] paniers huile d'olive Bermond & Gautier
A vendre par LANATA FERRERO & Co
6 juin 9 et 11, rue Bienville

Demande d'ouvriers horlogers

DEUX bons ouvriers horlogers trouveront un travail permanent en s'adressant à E. DOUBS[illegible], Passage de la Poste No 26. 1ju—1m

ATTENTION

Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin, au magasin situé rue Jefferson No 23, à la vente et adjudication de meubles et effets.

Et à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, une portion de terre de valeur, située sur le bord du Bayou St-Jean.—Pour les conditions et plus amples détails, voir l'avis de vente publié dans une autre partie du journal.

POUR BORDEAUX—Jour de départ, 17 juin.
La barque WARWICK, fine voilière, capt. Henry Duverger, partira pour Bordeaux le 17 du courant. Elle a de beaux aménagements pour quatre ou cinq passagers. S'adresser au capt Duverger à bord, ou à Wm J. DEWEY,
3 juin—jusq17jn No 45, rue Gravier

VÊTEMENTS
DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
Magasin de Vêtements du Sud,
26, 28 et 30 rue St Charles,
Coin Commune.
VÊTEMENS
Et Articles de Toilette
EN GROS ET EN DÉTAIL.
Nouveaux Magasins!
NOUVELLES MARCHANDISES.
BAS PRIX.
Modes de Paris, de Londres et de New-York.
L. W. LYONS
Vient de recevoir, par les derniers steamers, un des plus vastes et des plus magnifiques assortiment de
vêtemens de printemps et d'été
Qui aient jamais été expédiés au Sud.
Ces vêtemens, comme coupe, étoffes, confection et bon marché, sont sans égaux.
Ces marchandises sont divisées en trois départemens, mais peuvent être embrassées d'un regard général.
Magasin No 26, rue St Charles, pour
Vêtemens d'Enfans.
Magasin No 28, rue St Charles, pour
Vêtemens d'hommes.
Magasin No 30, rue St Charles, pour
Articles de toilette et chemises
Les vendeurs parlent le français, l'espagnol et l'anglais.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
6 juin—1f Coin Commune,

Logia Liberal No 5.
A. O. G. F.

Habiendo asuntos importantes que tratar en esta Logia, se suplica a los miembros de ella su puntual asistencia á la sesion que debe tener lugar el martes 7 del corriente, á las siete de la tarde.

De orden del V. G.
P. MARIERO,
4 de junio—3 Secretario.

MAISON de Mme STOCKTON,
BAIE ST-LOUIS.

Cette maison a été agrandie, de manière à donner de spacieux logemens aux familles qui voudraient passer la saison des chaleurs à la Baie.

La table y est abondamment servie; les domestiques sont nombreux et attentifs. On y jouit d'un bon air, et les bains y sont très confortables.

L'hôtel peut recevoir les voyageurs à partir de ce jour. 4 juin—1m

FIÈVRE JAUNE,
Epidémie de 1858,
PAR CHS. DELÉRY, D. M. P.
A vendre chez Hebert, Coppens & Co, Morgan, et White. 28 mai—

LIBRAIRIE PAYA.
En vente:
ELLE ET LUI
Par GEORGE SAND.
G. COPPENS & Co,
4 juin 86, rue de Chartres

Chaudières anglaises à sucre.
Fer battu.
42x16, 48x18, 54x20, 66x24, 72x25, 78x26, 84x30, à 18 la livre.
Fer fondu.
52x20, 54x20, 58x21, 66x24, 78x25, 82x29, 82x31, 84x30.
52 à 66 pouces à $1 le pouce et au-dessus à $1 25 le pouce, à vendre par JUAN Y. DE EGAÑA.
30mai—3m No 47, rue Bienville

HOTEL DU BORD DU LAC
A MANDEVILLE, [Lac]

Cet Hôtel, admirablement situé sur le bord du Lac, à une distance de ce qu'on franchit en moins de deux heures en partant de la Nouvelle-Orléans, sur des bateaux à vapeur, sera ouvert, pour recevoir les touristes le 1er JUIN.

L'établissement a été agrandi et meublé à neuf. On y a l'avantage de la brise du Lac, des bains, de la pêche, de la course en bateaux, de beaux chemins qui traversent les forêts de magnolias et de pins et pénètrent dans l'intérieur. Il y a d'excellentes eaux minérales à une courte distance, et des sources d'eau fraîche à deux milles. Les malades et ceux qui cherchent la santé et le repos ne peuvent rien désirer de mieux. La buvette est séparée de la partie de l'Hôtel qu'occupent les familles.

Trois maisons cottage, destinées aux familles, touchent à l'établissement.

L'écurie appartient à l'Hôtel.

La table sera pourvue de poissons, d'huîtres et de tout ce que la saison offrira de plus délicat.

On trouvera à la buvette les meilleurs vins et liqueurs.

Les familles qui désireraient retenir des chambres sont priées de s'adresser, par la poste, à M. H. G. HEARTT, No 9, Commercial Place, Nouvelle-Orléans, ou à Mandeville, au soussigné, qui sollicite le patronage du public et se recommande.
BENJAMIN BUTINAN,
2 juin—1m Propriétaire.

A VENDRE A L'AMIABLE.

QUATRE Grands Terrains, situés dans le quartier le plus élevé et le plus [illegible] de la ville, rue du Camp entre Philipp, et Première:

1o—Deux terrains cotés Nos 16 et 17, commençant à cent vingt deux pieds de la rue Philipp, lesquels mesurent ensemble soixante-un pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée commune, ouvrant de vingt pieds environ sur la rue Philipp.

2o—Deux autres terrains cotés Nos 19 et 20, mesurant ensemble soixante-quatre pieds de face à la rue du Camp, avec la profondeur susdite et le même droit à ladite allée commune.

Ces terrains, convenables surtout pour des résidences de famille, appellent aussi l'attention des personnes qui désireraient monter une boulangerie, un chantier de combustibles ou dépôt de matériaux, des ateliers de construction, de ten pin alley etc.

S'adresser pour les conditions jusqu'au 12 de juin, à Robert J. Ker, notaire, rue St Charles No 23.
2 juin—jusq.12

PAPIERS PEINTS.

EMILE CHOPIN ayant acheté un grand assortiment de papiers peints à la vente de M. Galeppi, à des prix très avantageux, il est à même de les revendre à des prix au-dessous du cours. Son magasin est provisoirement rue St-Anne, 144, entre Dauphine et Bourgogne. Il se charge aussi du collage à des prix modérés et garantit l'ouvrage.
19mai—1m

Maison et jardin à louer,

Située rue Ste-Anne, entre Rochebiave et Dorgenois, ayant une belle citerne, une écurie contenant six chevaux, une cuisine et autres petits appartements; un jardin y est attaché, fournissant une grande quantité de légumes. Le loyer jusqu'au 1er octobre est très médiocre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à W. F. Chapman, rue duBayou, entre Claiborne et Derbigny, ou à son bureau, situé rue Gravier, No 90, entre les rues St-Charles et Camp. 12 mai—1m

ACCOUCHEUSE.

MME S. MONNIER, obligée pour cause de santé, de s'absenter pendant quelque temps, a chargé Mme Veuve Ferari, accoucheuse, de la remplacer jusqu'à son retour.

Mme Veuve Ferari demeure No 145, rue des Remparts, entre St Pierre et Toulouse, près la Place d'Armes. 30 mai—3m

P. NOBILI a l'honneur d'annoncer à MM les médecins de la Nouvelle-Orléans, qu'ayant ouvert une NOUVELLE PHARMACIE à l'encoignure des rues Poydras et Dryades No 141, il tiendra constamment un assortiment de remèdes, choisis avec discernement, et s'occupera lui-même de l'exécution des formules qu'on voudra lui adresser.

Il prévient en outre sa clientèle, et le public en général, qu'il emploiera tous les moyens possibles pour leur être agréable, à quelque heure que ce soit, et que les pauvres y trouveront toute la bienveillance dont ils pourront nécessiter.

Un homme de peine ou un jeune homme de bonne volonté parlant anglais, y trouverait de l'occupation. 4juin—4

HOTEL St LOUIS.

LES soussignés, ayant acheté l'Hôtel St Louis ainsi que l'ameublement, annoncent à leurs anciens clients et au public en général que l'établissement sera fermé cet été pour cause de réparation. L'Hôtel sera meublé à neuf, et sa réouverture aura lieu mardi, le 1er novembre. O. E. HALL & Co.
3 juin—6m

Avis.

LE nouveau propriétaire du COURRIER DE LA LOUISIANE prie toutes les personnes qui doivent à ce journal de ne payer aucun compte qui n'est approuvé par le soussigné. A. MALESPINE.
3 juin

Nourrice.

ON demande une nourrice de couleur—S'adresser au magasin de marchandises sèches, encoignure Dumaine et Chartres. 1juin—3f

AVIS.

ON demande à louer, une femme de couleur libre, pour faire le voyage du Nord, comme gardienne d'enfant. De bonnes recommandations sont requises. S'adresser rue du Camp No 261.
2juin—3

Dissolution de Société.

LA société existante sous la raison de A. Ferrandou & Co, est dissoute d'un commun accord et la liquidation en sera faite par la maison Ferrandou et Cerdac.
E. CERTIA, A. FERRANDOU,
J. A. BEIGNOURET, A. CERDAC.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, à partir d'aujourd'hui, une société sous la raison de Ferrandou et Cerdac, pour les affaires de marchandises sèches, suivant acte au rapport de Théo. Guyol, notaire public.
E Certia, } en commandite A. Ferrandou,
J'A. Beignouret. } A. Cerdac.
1er juin—6f

Pour cause de réparation.

LE magasin de G. DUBASSE, Opticien, est transféré provisoirement vis-à-vis, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. 21 mai—

Liste des Lettres françaises

RESTANT AU BUREAU DE LA POSTE LE 5 JUIN 1859.

Aarons Henry, Abadie Jean Marie, Allevon Françoise Mme, André Ste Eugène — Arnaud, négociant, Aubry Mme, Anouilh Dominique, Alleyn Charles J

Baqué Mirtille Mme, Bastide Emile, Baubey Armand, Bayze Paul Mme, Baschard E Cornelia Mlle, Baget Fabien, Bernard Adèle Mme, Beauchamp Félix, Beist Ambroise, Bellot Jean Pierre, Benoit Joseph, Bernard L V, Bertrand (care C L Laurent), Bétanger Auguste, Blanc Victoire Mme, Binet Frédéric Mme, Briant Jules, Bridas Emilie Mlle — Bourges Emile, Bollo F G Mme, Bonnaire Edouard, Bordo Doucl, Bouar B Leon, Bonne Adam Mme, Bonne Jean, Boulet Mme, Bouloy, Dr, Beaté Charles P, Bouzou-Clément, Boyrie Pierre, Bey Jules, Bros Hilaire, Bratte Lucien Mme, Bey Pierre, Bardin, capitaine, Brosa Jean

Carlon Anne E Mme, Cardon Jacques Alex, Castagne Th S, Castanet, Casbere Pierre, Chaton L J, Chatard M T, Colliglion Marguerite Mme, Corneille Che E Mme, Cornet Philippe, Coulon Etienne, Coulon Alexis — Clavery François, Castelin Adèle Mme, Cazes, Clerc Marie Mlle, Carrère François, Chiquelin Louis, Colligno Dominique, Cormes Louis, Courcou Jeanne Mlle, Chopin Benjamin, Certil Jules, Custac Gustave

Dusseche Charles, Dausin Sylvain, Dastel Jean Auguste, Dasy Charles, De Gaston Charles, De Bat Catherine Mme, De Bouchet Victor, Deslouet Arsène Mlle, Desyani Jean, De Godr & Edlard M, Delille Henriette Mlle, Dethie Felix Mme, Delmas Amanda Mme, De Meujan, Desland Marville, De Varenne L, De Veuve Henry — De Boyer Paul, De Gruy O, Domingeon H J, Doize Armand J, Domec Pierre, Doucet (rue Magasin), Drogre Bertrand, Doule Jean, Dubos Jean, Dado Marie Mlle, Decros Vve Mme, Deffrechou Michel, Demonceau Théophile, Depleix Louise Vve Mme, Dureau François, Duval Jr Justin, Duncotre

Erid Emile, Escharren François — Eyma E Mme

Ferrand Louis A, Fermas (perruquier), Finance Mme — Fontan Jacques, Foulhouse James, Frecha M F

Gaisié E F, Gandolf Felix, Gandet Louis, Gayatt Alfred, Gerard J. B., German François — Grégat Julie Mlle, Girard Edmond Mme, Girard L J Mme, Gosset Emile, Gourdiat Pierre, Geerria François

Heap Paul

Jamet Louis, Jobin François — Joseph & Silva

Lacoste Philippe, Lacoste Casimir, Lacroix Alice Mlle, Lacroix (Français et Victoire), Lagarde Martin, Lalence Elisabeth, Lamanette Pierre, Lambert Victor, Landry Malvina Mlle, Lancry H., Lannes Guillaume, Lelande Mme, Laplace Pascal, Larrivier Norbert — Lasserre Jean M., Laterrade Blaize, Laviae Mme, Layete Aspasie Mme, Laloire Coralie Mlle, Larpenteur A. L., Leche, A Mme, Leclere (restaurateur), Leduc Mme (rue Remparts), Lestrem Jean, Lacroix F, Lievro G, Long C

Mader Edmond, Magione J, Maid J, Marcou Ferdinand, Marsolan Jean Marie, Martres C, Maury, Marques Felix — Mangin Pierre, Meyer Napoleon Mme, Michaux F M, Micas Philippe, Michel P (Camp et Thalie), Monnerie, Alexandrine Mlle

Nauze Pierre ou Jean, Navailles Jean — Noble E, Noe. Joseph

Olard Etienne — Olive Auguste

Palas Mme, Palas Edouard, Pénant Joseph, Pellegrin J L, Perret F C, Perret & Pecot, Porier P, Pognot Oscar H — Petit Louis, Petitjean Jean Claude, Pere Jean (Charron), Pierre Jean Pierre, Pimaru M Mme, Pujo Jean

Ranson Edmond, Rimbolle Jean P, Rio Elodie Mme, Riondel Marie Vve Mme, Rivier Joseph, Rivolet (pour Bernard, pecheur) — Raul George, Rimbold Joseph, Roche Dominique, Roche J G, Roumeaux Maurice

Sauvage Noel, Salavignes, Sénat Suzette Mme, Semel, Soller Pierre — Shes M J Mlle, Segala, Simon Arthur, Sintes C, Sorbet François

Tacon J, Taforet Virginie Mlle, Thierry F, Tropet Orgelot Antoine — Terneir Jr John, Trépagnier N, Tejeque Louis, Tarpin T.

Usannas Vincent — Ubert Théodore Mme

Verret S, Villars Marie P Mlle, Vouaux Mary Mlle — Villard Antoine, Vitoe Louis

Webre Jules, Willis & Co E V — Winandy Nicolas

Zabes Victoire Mlle

Initiales.

Amelie P rue Dauphine, 236. — Le capitaine du navire "Le Ferrière."
M. K de W

S. F. MARKS, M. P.

Lettres Espagnoles et Italiennes.

Nueva Orleans, 5 Junio 1859.

1 Alfonso Matteo — 4 Alvarius Anto Benito
2 Alonso Fernando — 5 Anselmo Luigi
3 Alvarez Jose Anto
6 Battistessa A — 10 Bombara Carlo
7 Bermudez Bernardo — 11 Borge Foo Ro z
8 Bertucci Antonino — 12 Baguria Antonio
9 Bianchi N
13 Camardi Biaggio — 18 Costa Felipe
14 Carbajal Fernando G — 19 Costo Carmen
15 Carril Laureano — 20 Cures Francis
16 Castaneyra Eugenio — 21 Carreras Joaquin A
17 Costa Juan
22 Deligna Raffaele — 25 De Vallejas Ramon M
23 De Margas Margarita — 26 Dovo Michele
24 De Monasterio Antonio
27 Frigerio P A — 28 Ferreira Manuel
29 Galan Pedro — 35 Gherghin Marchs
30 Gambino Vincenzo — 36 Ghiorno Luigi
31 Garriga Simeon — 37 Guerra Gaspar
32 Grana Emilio A — 38 Guerrera C et Pietro
33 Grand Emilio — 39 Gesmondi Sebastiano
34 Gollaba Giorgio — 40 Gomila Antonio
41 Licastro Ludovico — 42 Llufrin Pedro
43 Marques Antonio — 48 Mira Santiago
44 Medici Vittorio — 49 Miralles Agustin
45 Megna Federico — 50 Montani Giovanni
46 Menatria E — 51 Marinovich Antonio
47 Merserel Julio — 52 Masich Pietro
53 Palerm José — 55 Passalacqua Enrico P
54 Pugol Salvador
56 Ramelli David — 60 Rivoir Paul
57 Rando Felice — 61 Ruiz Martin
58 Riveroll Ramon S — 62 Radovich Marc N
59 Richetto Antonio
63 Saliba Joseph — 67 Sodini Angelo
64 Sambusetti Maria — 68 Solari Catharina
65 Sannini Giovanni — 69 Setaro Antonio
66 Sbisa Antonio
70 Teranto Bartolo — 72 Torro Robassa Pablo
71 Tio Hermogene
73 Vanni N — 75 Vidal Francis M
74 Vibas Geronimo

6ju S. F. MARKS, Superintendente

MALLES,
Sacs de Voyage, Valises, Parasols
ET
Vêtemens Imperméables
Du meilleur genre et d'excellente qualité, faits sur commande et garantis.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
6 juin—1 Coin Commune

AVIS AUX DAMES.
Célèbres POUDRES DE TOILETTE DE Lubin.

CES poudres n'ont point de rivales pour adoucir le teint, le préserver et lui rendre sa beauté. [illegible]
F. F. HENRIQUEZ. [illegible] J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres, F. P. DUCONGÉ, 30 rue Chartres, Nelle-Orléans.
5 juin

Bureau des Assureurs.

Nlle-Orléans, 11 mai 1859.

A une assemblée de ce Bureau, le 5 du courant, la résolution suivante a été adoptée et la publication en a été ordonnée:

Résolu qu'une différence D'UN DEMI POUR CENT par an sera faite, à partir du 1er septembre 1859, entre les MAGASINS et les ENTREPOTS (et leur contenu) ayant des portes et des fenêtres en fer à toutes les ouvertures au-dessus du rez-de-chaussée et ceux qui n'auront pas une protection semblable. Les dites portes et fenêtres devront reposer sur des gonds enfoncés dans le mur, et l'épaisseur des plaques de fer ne devra pas être au-dessous du No 14.

JAMES H. WHEELER,
11 mai—1m Secrétaire du bureau des Assureurs

ON demande à louer ou acheter une BONNE CUISINIÈRE créole, un peu blanchisseuse, pour une petite famille. S'adresser au No 26 rue Robin, entre Camp et Magasins, ou par lettre à la poste, boîte L No 30. 2 juin—6f

Avis.

PERDUS ou égarés en Angleterre, les coupons d'intérêt suivants, de l'Association Consolidée des Planteurs

Serie D. Nos 51. 98 à 100 } Ensemble 15 coupons de $15 chacun, échus le 31 décembre 1858.
" " 141 à 150
" " 504 à 505
" " 1349

Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les trouvera et les remettra à
JUAN Y. DE EGANA,
No 47 rue Bienville.
Nlle-Orléans, le 27 mai 1859. 28mai—15

Compagnie d'Assurance du Star,
No 22, RUE ST-CHARLES.
Nlle-Orléans, 25 mai 1859.

L'ÉLECTION annuelle de neuf Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi le 6 juin prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. E. DE BUYS,
26 mai—au 6 juin Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Nlle-Orléans, 27 mai 1859.

AUJOURD'HUI, à une assemblée spéciale des Directeurs de cette Compagnie, M. CHARLES LEGARDEUR a été élu à l'unanimité secrétaire, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de M. Louis Lesassier.
28mai—10f JOHN PEMBERTON, Président

Dissolution de société.

PAR acte passé pardevant Joseph Lisbony, notaire public, la société commerciale existant sous la raison de "PÉLANNE FRÈRES" est dissoute à partir de ce jour. M. PIERRE PÉLANNE reste seul chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1859.
RAYMOND PÉLANNE,
PIERRE PÉLANNE.

Le soussigné ayant acquis le fonds et l'établissement ci-dessus, situé No 50, 52 rue St Philippe, continuera pour son propre compte les anciennes affaires de Pélanne frères, et toutes affaires de forge et carrosserie en général. PIERRE PÉLANNE.
31mai—1m

MAGNIFIQUE PLAN AMÉLIORÉ.
POUR ÊTRE TIRÉ PAR
Wood, Eddy & Co.
Successeurs de
S. Swan & Co. et Gregory, Maury & Co.
Et Directeurs actuels des Loteries d'Etat de la Georgie, du Delaware, du Missouri et du Kentucky.
Loterie de l'Académie de Sparta,
Gros lot, $50,000.
—BILLETS $10 SEULEMENT—

Nouveau et magnifique plan.

Les loteries suivantes seront tirées par WOOD, EDDY & Co. successeurs de S. Swan & Co, de la Georgie; de Gregory, Maury & Co, du Delaware. Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA, en Georgie dans le mois de Juin 1859, à AUGUSTA, (Georgie), publiquement, comme suit:

CLASSE 23—Pour être tirée SAMEDI, 4 Juin 1859
CLASSE 24—Pour être tirée SAMEDI, 11 Juin 1859
CLASSE 25—Pour être tirée SAMEDI, 18 Juin 1859
CLASSE 26—Pour être tirée SAMEDI, 25 Juin 1859

Sur le plan de numéros simples.
Cinq mille quatre cent quatre vingt-cinq lots.
CINQUANTE MILLE BILLETS.
Presque un lot pour chaque deux billets

PLAN SUPERBE.

1	Lot de	$50,000	1	Lot de	[illegible]
1	do	20,000	50	do	[illegible]
1	do	10,000	100	do	[illegible]
1	do	5,000	100	do	[illegible]
1	do	4,000	100	do	[illegible]
1	do	3,000	100	do	[illegible]

APPROXIMATIONS.

4 Lots de	$400,	approxim. de	$50,000 sont	[illegible]
4 do	300	do	20,000	[illegible]
4 do	250	do	10,000	[illegible]
4 do	225	do	5,000	[illegible]
4 do	200	do	4,000	[illegible]
4 do	150	do	3,000	[illegible]
4 do	100	do	1,500	[illegible]
5000 do	20	sont		[illegible]

5,485 lots s'élevant à [illegible]

Une circulaire donnant le plan des Loteries sera envoyée à quiconque le désirera.

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50
Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en verre et mis dans une roue.

Les premiers 437 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot au regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots aient été tirés.

APPROXIMATIONS—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les [illegible] premiers lots, auront droit aux [illegible] lots d'approximation d'après le plan.

Exemple — Si le billet No 11,250 gagne [illegible] $50,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,2[illegible] auront droit à $400 chacun [illegible] lot de $20,000, les billets Nos [illegible] chacun droit à $300, et ainsi de suite d'après le [illegible] plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le [illegible] chiffre du numéro qui gagnera le [illegible] exemple, si le numéro qui gagne le [illegible] de $[illegible] et termine, par le No 1, tous les billets dont le [illegible] chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est [illegible] à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On vendra des certificats de paquets aux [illegible] suivants, c'est-à-dire le risque

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers [illegible]
do do de 10 demi billets [illegible]
do do de 10 quarts de billets [illegible]
do do de 10 huitièmes de billets [illegible]

En demandant des billets ou des certificats, faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

Les acheteurs peuvent avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désigneront.

Les acheteurs sont priés de signer lisiblement et faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent. La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

Adressez les demandes de billets ou de certificats à
WOOD, EDDY & Co.
Boîte 36, N. Nouvelle-Orléans.
26 mai ou à WOOD, EDDY & Co, Augusta, Georgie

25,828 lots

CINQUANTE MILLE BILLETS.

Plus d'un lot par chaque deux billets.

Billet entier, $10, demi, $5; quart, 2. 50

LOTERIE DE L'ETAT DE LA GEORGIE,
au profit de
Monticello Union Academy,
Autorisée par une loi récente de la Législature
M'KINNEY & Co, Directeurs,
GROS LOT. $60 000.
Pour être tirée tous les samedis de juin 1859, dans la ville de Savannah, Georgie

Classe 22, pour être tirée le 4 juin 1859,
Classe 23, pour être tirée le 11 juin 1859
Classe 24, pour être tirée le 18 juin 1859
Classe 25, pour être tirée le 25 juin 1859.

—MAGNIFIQUE PLAN.

Lots.			Lots.		
1 de	$60,000	$60,000	6 de	1,000	6,000
1 ..	20,000	20,000	10 ..	500	5,000
1 ..	10,000	10,000	2 ..	400	800
1 ..	5,000	5,000	2 ..	300	600
1 ..	4,000	4,000	2 ..	200	400
1 ..	3,000	3,000	50 ..	150	7,500
1 ..	2,000	2,000	100 ..	100	10,000
1 ..	1,500	1,500	100 ..	[illegible]	[illegible]
1 ..	1,100	1,100	[illegible]	[illegible]	[illegible]

APPROXIMATIONS.

4 lots de	$200	Approxim. de	$60,000	$800
4 ..	150	.. ..	20,000	600
4 ..	125	.. ..	10,000	500
4 ..	100	.. ..	5,000	400
8 ..	80	.. ..	4,000	640
8 ..	60	.. ..	3,000	480
8 ..	50	.. ..	2,000	400
8 ..	40	.. ..	1,600	320
400 ..	20	.. ..	[illegible]	8,000
25,000 ..	6	.. ..		[illegible]

25,828 lots montant à $366,140

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à dire le risque:

Certificat de paquets de 10 billets entiers....$60
» » de 10 demi billets........ 30
» » de 10 quarts de billets.... 15
» » de 10 huitièmes de billets 7 50

En demandant des billets ou des certificats, faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

Les acheteurs peuvent avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désigneront.

La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

Adressez les demandes de billets ou de certificats, par la malle ou l'Exprès, à McKINNEY & Co,
31 mai Savannah, Georgie

AVIS AUX DAMES.
Grand assortiment de marchandises
A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

THÉODORE FROIS, No 132, rue du Canal, offre toutes les marchandises de son magasin de détail, à des prix excessivement réduits, jusqu'à son départ pour l'Europe, étant obligé de transporter son stock de gros dans le magasin de détail jusqu'à la reconstruction de sa maison.

Il offre donc dans son magasin de détail les articles suivans:
Jaconats bon teint, à 10, 12 1/2, 15 et 20 cts.
Do dessins riches enluminés à 25 cts
Organdis imprimés à 15, 25 et 35 cts.
Ginghams fins, unis et à carreaux à 12 1/2 et 15 cts
Barèges imprimés, dessins nouveaux à 15 cts
Do dessins riches et enluminés de 25 à 35 cts
Do unis, couleurs au choix de 20 à 25 cts
Robes organdi riches, $3 50
Barèges à volants assortis, $2 50,
Do do riches de $12 réduites à $4 50
Do doubles jupes, de $10 réduites à $5
Aussi, robes à lés; marquises; robes doubles jupes; mousseline; organdi; grenadine et autres genres "réduites dans les mêmes proportions."

Toutes mes soieries genres simples, riches et extra, par yarde; robes à volants et doubles jupes, seront aussi vendues à un grand rabais pour le cours.

Un grand assortiment de mousseline suisse unie et brodée, barèges anglais par yarde, par robes à volants et à doubles jupes; ombrelles; parapluies, mouchoirs batistes, brodés et unis, broderies, toiles; voiles; gants; bas et chaussettes; coutils; taies; châles; cravates; mantelets soie et filet, [illegible], étoffes à rideaux de tout genre; taies de plumes et linge de table. Le tout est offert à des prix bien au-dessous du cours. TH. FROIS,
9 juin—6 132, rue du Canal, Touro's Building

AVIS.

A PARTIR de ce jour, la société établie, en cette ville, sous la raison sociale de P. D. SEGOND & COUTIN, étant arrivée à son terme, cesse d'exister d'un commun accord.

La liquidation sera faite conjointement par les deux associés.

P. D. SEGOND & COUTIN, en liquidation
1juin—15 15, rue Bienville

LE soussigné continuera le même genre d'affaires en son nom et pour son propre compte.

Pendant son absence, Monsieur P. de St Vignes reste chargé de sa procuration générale, suivant acte passé devant M. A. Guyol, notaire public.

P. D. SEGOND.
1juin—15f 13, rue Bienville

LE soussigné, à dater de ce jour, continue le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte. A. COUTIN.
1juin—15f 15 rue Bienville

AVIS.

LE Dr F. R. ALFONTE a transféré son domicile du No 196, rue Bourbon, au No 231, rue du Canal, encoignure Franklin. 7juin—1m

B. PRADEL,
66, Rue St-Charles. 66.

FABRICANT d'instruments de chirurgie, bandages, appareils orthopédiques, bandages du Dr Biondetti, en voire, du Dr Burs, de Galbert & Pradel, nouveau perfectionnement; Ressorts plaqués en argent; Bandages des Docteurs Wickham et Hart, patentés, à vis de pression, pour la cure de la hernie guérissable. Tous ces bandages sont hautement recommandés par MM. les médecins. Patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience. Bandage pour les hémorroïdes; bandages de plusieurs fabricants pour la descente de matrice, ceintures hypogastriques; ceintures ventrières élastiques; bas soie, fil et coton, élastiques volcanisés. Suspensoirs divers modèles; membres artificiels; jambes et bras mécaniques, divers modèles. Béquilles assorties; jambières à extension, pour redresser les fausses ankyloses du genou; jambières pour le redressement des courbes; appareils pour le redressement des pieds bots. Un complet assortiment d'appareils pour les difformités du corps humain.

Appareils à injection, de plusieurs modèles.

Clyso-injecteurs à levier, à jet continu, à double et simple piston; bidet syphoïde de voyage, de lit, et d'appartement. Irrigateur du Dr Eguisier, fonctionnant seul et se montant comme une pendule, pour toute espèce d'injection, lavement, irrigation; douches ascendantes, ainsi qu'un grand assortiment de clyso-pompes de tous modèles.

Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients; tous les instruments et appareils seront assortis de forme et de grandeur. Toutes les réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils seront faites dans le plus bref délai.

MM LES PHARMACIENS trouveront un grand assortiment d'instruments de chirurgie, bandages, clyso-pompes de tous modèles, à vendre en gros par B. PRADEL,
4nov—ch 2sem 1an 1re p 66, rue St Charles

B. PRADEL
66........*RUE DE St CHARLES*........66
COUTELLERIE—COUTELLERIE!
AUX MARCHANDS DE LA VILLE
ET DE LA CAMPAGNE.

AYANT reçu un grand assortiment de Coutellerie fine, telles que couteaux de poche à 2 et 3 lames, couteaux anglais à plusieurs lames, écaille, fantaisie, cisellerie fine et ordinaire, couteaux de table et d'office et service à découper, extra riche et ordinaire, couteaux de cuisine et pour bouchers, tire-bouchons, un grand assortiment de rasoirs garantis ainsi que de coutellerie en général.

Ayant reçu un lot de couverts albâtre, il offre de le vendre aux plus bas prix du marché. Les familles qui ont besoin de ces articles feront bien de visiter ce grand assortiment avant de faire leurs emplettes ailleurs. Agent des premières fabriques d'Europe.

Deux MACHINES A VAPEUR de la force de un à quatre chevaux.

Gros et détail. nov—ch 2sem 1an 1re p

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de A. TITUS, par acte passé pardevant M. [illegible] Lacoste, notaire public, en portant la date du 7 janvier 1859. A. TITUS,
7mai—1m [illegible], en commandite

M [illegible] bureau dans notre maison à dater de ce jour.
1er juin A. CHOPARD & CO.